



A M É N A G E R



L ' E S P A C E D E V I E

Société Anonyme au capital de 15.139.200 euros
Siège social : 2 bis, chemin du Coulouvrier
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
306 140 039 RCS LYON

Exercice social : du 1er avril 2008 au 31 mars 2009

RAPPORT FINANCIER ANNUEL EXERCICE 2008/2009

SOMMAIRE

**A – ATTESTATION DES PERSONNES PHYSIQUES
RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

B – COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2009

C – COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

D – RAPPORT DE GESTION

E – CONTROLE INTERNE

F – RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES

**G – INFORMATIONS PUBLIEES AU COURS DES 12 DERNIERS
MOIS**

H – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A – ATTESTATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1- Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Christophe CAPELLI, Président Directeur Général.

2- Attestation

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes applicables et qu'ils donnent un image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe CAPELLI, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les douze mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels. »

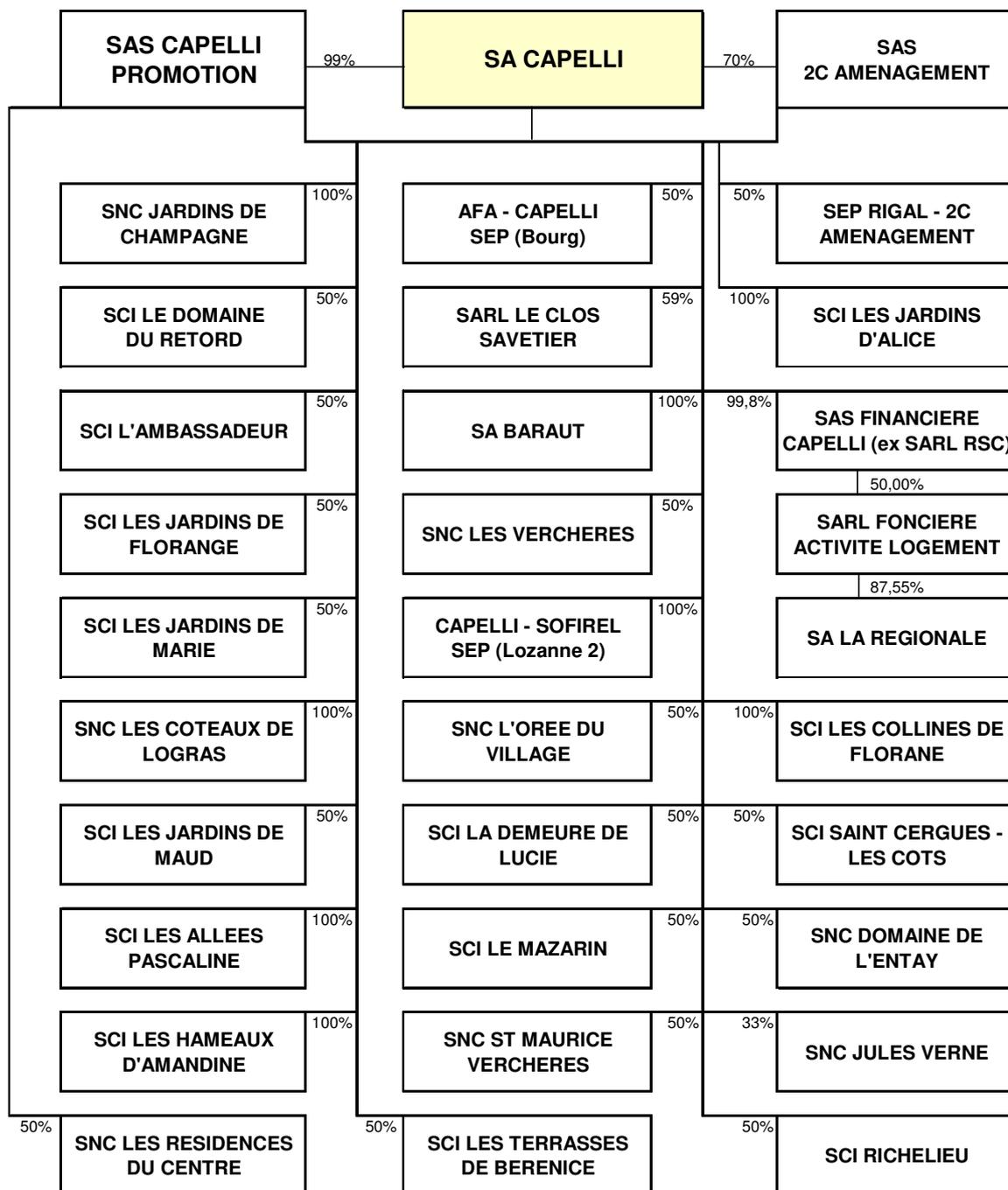
Fait à Lyon, le 31 juillet 2009

Christophe CAPELLI

Président Directeur Général

Organigramme

Détermination du périmètre de consolidation



En K€

| | Exercice clos le : 31/03/2009 | | | 31/03/2008 | Réf. |
|--|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|------|
| | Brut | Amort. Prov | Net | Net | |
| * ACTIFS NON COURANTS | | | | | |
| ECART D'ACQUISITION | 242 | | 242 | 242 | 4.1 |
| IMMOS INCORPORELLES | 417 | 206 | 211 | 274 | 4.2 |
| CONCESSIONS, BREVETS | 417 | 206 | 211 | 274 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 5 846 | 1 806 | 4 040 | 4 569 | 4.2 |
| TERRAINS | 174 | | 174 | 174 | |
| CONSTRUCTIONS | 375 | 115 | 260 | 301 | |
| IMMEUBLES DE PLACEMENT | 4 137 | 1 073 | 3 064 | 3 571 | |
| INSTALL TECH. MAT. & OUT. INDUSTRIELS | 38 | 29 | 9 | 8 | |
| AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 122 | 589 | 533 | 515 | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 141 | 0 | 141 | 40 | |
| TITRES | 101 | | 101 | 1 | 4.3 |
| DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS | 40 | | 40 | 39 | |
| IMPOTS DIFFERES ACTIFS | 82 | | 82 | 115 | 4.9 |
| TOTAL (I) | 6 728 | 2 012 | 4 716 | 5 240 | |
| * ACTIFS COURANTS | | | | | |
| STOCKS | 51 754 | 231 | 51 523 | 60 655 | 4.4 |
| CREANCES CLIENTS | 26 169 | 20 | 26 149 | 31 074 | 4.5 |
| CLIENTS ET COMPTES RATTACHES | 26 169 | 20 | 26 149 | 31 074 | |
| AUTRES ACTIFS COURANTS | 6 286 | 0 | 6 286 | 6 338 | 4.5 |
| AVANCES ET ACOMPTES VERSES | 380 | | 380 | 614 | |
| AUTRES CREANCES | 5 906 | | 5 906 | 5 724 | |
| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 1 427 | | 1 427 | 1 338 | 4.5 |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 1 000 | | 1 000 | (1) 1000 | 4.6 |
| TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 8 901 | | 8 901 | 13 329 | 4.5 |
| TOTAL (II) | 95 537 | 251 | 95 286 | 113 734 | |
| TOTAL GENERAL (I à II) | 102 265 | 2 263 | 100 002 | 118 974 | |

(1) Reclassement SICAV nanties

Passif

En K€

| | 31/03/2009 NET | 31/03/2008 NET | Réf. |
|--|-------------------|-------------------|------|
| * CAPITAUX PROPRES | | | |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE | | | |
| CAPITAL SOCIAL | 15 139 | 15 139 | |
| PRIME EMISSION FUSION ET APPORT | 638 | 638 | |
| RESERVE LEGALE | 772 | 593 | |
| REPORT A NOUVEAU | 1 236 | 1 231 | |
| RESERVES DE CONSOLIDATION | 7 783 | 4 093 | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 1 531 | 4 845 | |
| | 27 099 | 26 539 | |
| INTERETS MINORITAIRES | 1 648 | 1 305 | |
| TOTAL (I) | 28 747 | 27 844 | |
| * PASSIFS NON COURANTS | | | |
| PROVISIONS | 34 | 52 | 4.8 |
| PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | 936 | 1 991 | 4.5 |
| IMPOTS DIFFERES PASSIFS | 775 | 1 134 | 4.9 |
| TOTAL (II) | 1 745 | 3 177 | |
| * PASSIFS COURANTS | | | |
| PASSIFS FINANCIERS COURANTS | 43 296 | 47 387 | 4.5 |
| COMPTES COURANTS | 750 | 558 | 4.5 |
| DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES | 21 491 | 34 082 | 4.5 |
| DETTES FISCALES ET SOCIALES | 3 798 | 5 801 | 4.5 |
| AUTRES DETTES | 160 | 125 | 4.5 |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 15 | | 4.5 |
| TOTAL (III) | 69 510 | 87 953 | |
| TOTAL GENERAL (I à III) | 100 002 | 118 974 | |

| | EXERCICE 31/03/2009 | | | 31/03/2008 | Réf. |
|--|---------------------|--------------------------|---------------|---------------|------------|
| | France | Exportation | Total | Net | |
| VENTE DE MARCHANDISES | 325 | | 325 | 433 | |
| PRODUCTION VENDUE | 50 171 | | 50 171 | 65 200 | |
| Chiffre d'affaires net | 50 496 | | 50 496 | 65 633 | 1.15 |
| AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE | | | 114 | 532 | |
| SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | | | | | |
| REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | | | 34 | 518 | |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 80 | 14 | |
| TOTAL DES PRODUITS OPERATIONNELS | | | 50 610 | 66 165 | |
| ACHATS CONSOMMES | | | 36 239 | 45 702 | |
| ACHATS DE MARCHANDISES | | | 134 | 286 | |
| ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS | | | 30 383 | 40 334 | |
| SOUS TRAITANCE | | | 5 528 | 4 867 | |
| AUTRES ACHATS | | | 194 | 215 | |
| CHARGES DE PERSONNEL | | | 3 932 | 4 372 | |
| SALAIRES ET TRAITEMENTS | | | 2 858 | 3 080 | |
| CHARGES SOCIALES | | | 1 074 | 1 068 | |
| PARTICIPATION DES SALARIES | | | | 224 | |
| CHARGES EXTERNES | | | 3 559 | 4 377 | |
| IMPOTS ET TAXES | | | 922 | 722 | |
| DOTATIONS AUX AMORTIS. ET PROVISIONS | | | | | |
| | | Sur immobilisations | 483 | 452 | 3.2 |
| | | Sur actif circulant | 212 | 6 | |
| | | Prov. risques et charges | | 10 | 1.11 & 3.6 |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | | | 58 | 4 | |
| TOTAL DES CHARGES OPERATIONNELLES | | | 45 405 | 55 645 | |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | | | 5 205 | 10 520 | |
| AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS | | | 813 | 155 | 3.8 |
| AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES | | | 486 | 150 | |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | | 5 532 | 10 525 | |
| COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | | | -2 480 | -2 145 | 3.7 |
| PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE | | | 365 | 413 | |
| COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT | | | 2 845 | 2 558 | |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES | | | 32 | -40 | |
| AUTRES PRODUITS FINANCIERS | | | 116 | 49 | |
| AUTRES CHARGES FINANCIERES | | | 84 | 89 | |
| CHARGES D'IMPOTS SUR LE RESULTAT | | | 999 | 2 824 | 1.13 |
| IMPOT SUR LES BENEFICES | | | 1 309 | 2 761 | & 3.10 |
| IMPOTS DIFFERES | | | -310 | 63 | & 3.11 |
| RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES | | | 2 085 | 5 516 | |
| RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION | | | | | |
| RESULTAT NET | | | 2 085 | 5 516 | |
| PART DU GROUPE | | | 1 531 | 4 845 | |
| INTERETS MINORITAIRES | | | 554 | 671 | |
| RESULTAT PAR ACTION (1) | | | 0,115 | 0,365 | |

(1) : Dans la mesure où il n'existe pas d'instrument dilutif, le résultat net par action est égal au résultat net dilué par action.

Flux de Trésorerie consolidés liés à l'activité

| | 31/03/2009 En K€ | Réf. | 31/03/2008 En K€ |
|--|---------------------|------|---------------------|
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES GROUPE + HORS GROUPE | 2 085 | | 5 516 |
| Autres écritures sans incidence sur la trésorerie | - 57 | 4.2 | - 2 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 465 | +4.8 | 445 |
| Charge d'impôt | 999 | 5.5 | 2 825 |
| Plus ou moins value de cession | - 327 | 5.2 | - 5 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT | 3 165 | | 8 779 |
| IMPOT VERSE | - 2 067 | | - 990 |
| Variation de stock | 9 133 | 4.4 | - 26 574 |
| Variation des créances d'exploitation | 4 081 | 4.5 | - 12 099 |
| Variation des dettes d'exploitation | - 13 032 | 4.5 | 11 753 |
| Variation du BFR lié à l'activité | + 182 | | - 26 920 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | 1 280 | | -19 131 |
| FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | 352 | | -1 077 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | - 360 | 4.2 | - 612 |
| - Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 813 | | 155 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | - 101 | | - 5 |
| - Cessions d'immobilisations financières | | | 18 |
| Acquisition de sociétés nettes de trésorerie acquise | | | - 633 |
| FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | - 1 777 | | - 808 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | - 930 | | - 1 633 |
| Dividendes versés aux minoritaires | - 214 | | - 25 |
| Souscription d'emprunts | | | 2 060 |
| Remboursement d'emprunts | - 863 | | - 983 |
| Autres variations liées aux opérations de financement | 244 | | - 232 |
| Actions propres – Dérivés de taux | - 14 | | + 5 |
| VARIATION DE TRESORERIE AVANT Autres Actifs Financiers Courants | - 145 | | - 21 016 |
| <i>Flux liés aux Autres Actifs Financiers Courants</i> | - | | - 1 000 |
| VARIATION DE TRESORERIE | - 145 | | - 22 016 |

| VARIATION DE TRESORERIE | 31/03/2009 | | 31/03/2008 |
|---------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| - Trésorerie d'ouverture Actif | - 13 329 | | -12 062 |
| - Trésorerie d'ouverture Passif | 46 043 | | 22 760 |
| Trésorerie de clôture Actif | 8 901 | | 13 329 |
| Trésorerie de clôture Passif | - 41 760 | | - 46 043 |
| VARIATION DE TRESORERIE | - 145 | | - 22 016 |

Détail de la variation de Trésorerie

En K€

| | Note | Trés. à la clôture 31/03/2009 | Trés. à l'ouverture 31/03/2008 |
|----------------------------------|------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Disponibilités | | 1 840 | 4 522 |
| Valeurs mobilières de placement | 4.6 | 7 061 | 8 807 |
| - Dettes financières court terme | 4.5 | - 41 760 | - 46 043 |
| TOTAL | | - 32 859 | - 31 714 |

Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Réserves liées au capital | Titres auto-détenus | Réserves et résultat consolidé | Résultat enregistré en capitaux propres | Total part du groupe | Minoritaire | Total |
|---|---------------|---------------------------|---------------------|--------------------------------|---|----------------------|--------------|---------------|
| Capitaux propres ouverture 1^{er} Avril 2007 | 9 296 | 638 | - 124 | 13 511 | | 23 321 | 570 | 23 891 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | 5 | | | 5 | | 5 |
| Augmentation de capital | 5 843 | | | - 5 843 | | | | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | - 1 633 | | - 1 633 | - 25 | - 1 658 |
| Variation de périmètre | | | | | | | 93 | 93 |
| Résultat net de l'exercice | | | | 4 845 | | 4 845 | 671 | 5 516 |
| Autres | | | | 1 | | 1 | - 4 | - 3 |
| Capitaux propres ouverture 1^{er} Avril 2008 | 15 139 | 638 | - 119 | 10 881 | | 26 539 | 1 305 | 27 844 |
| Opérations sur titres auto-détenus | | | 80 | -94 | | -14 | | -14 |
| Distribution de dividendes (1) | | | | - 930 | | -930 | -214 | - 1 144 |
| Résultat net de l'exercice | | | | 1 531 | | 1 531 | 554 | 2 085 |
| Autres (2) | | | | | - 26 | -26 | 2 | -24 |
| Capitaux propres clôture 31 Mars 2009 | 15 139 | 638 | - 39 | 11 388 | - 26 | 27 100 | 1 647 | 28 746 |

(1) soit 0,07 euros par action

(2) il s'agit de la comptabilisation à la juste valeur des instruments de couverture.

Aucun dividende ne sera proposé à l'assemblée générale du 25 septembre 2009 concernant l'approbation des comptes clos le 31 Mars 2009.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SOMMAIRE..... | 11 |
| 1. Faits caractéristiques | 13 |
| 2. Evènements postérieurs à la clôture | 13 |
| 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation | 13 |
| 3.1 Principes généraux | 13 |
| 3.2 Méthodes de consolidation | 14 |
| 3.3 Règles et méthodes d'évaluation | 17 |
| 3.3.1 Recours à des estimations | 17 |
| 3.3.2 Immobilisations incorporelles | 17 |
| 3.3.3 Ecarts d'acquisition | 17 |
| 3.3.4 Immobilisations corporelles | 18 |
| 3.3.5 Stocks | 18 |
| 3.3.6 Créances clients | 18 |
| 3.3.7 Trésorerie et Equivalents de Trésorerie et autres actifs financiers courants | 18 |
| 3.3.8 Indemnités de départ à la retraite | 19 |
| 3.3.9 Crédit bail et locations financières | 19 |
| 3.3.10 Imposition différée | 19 |
| 3.3.11 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires | 20 |
| 3.3.12 Titres auto détenus | 20 |
| 3.3.13 Provisions | 20 |
| 3.3.14 Autres instruments financiers | 20 |
| 3.3.15 Instruments dérivés de couverture | 21 |
| 3.3.16 Informations sectorielles : définition des secteurs | 21 |
| 4. Notes relatives au Bilan | 22 |
| 4.1 Ecarts d'acquisition | 22 |
| 4.2 Détail des immobilisations | 22 |
| 4.3 Immobilisations financières – titres non consolidés | 24 |
| 4.4 Détail du stock au 31/03/2009 | 24 |
| 4.5 Créances et Dettes | 25 |
| 4.6 Valeurs mobilières de placement | 27 |
| 4.7 Composition du capital social | 28 |
| 4.8 Provisions | 28 |
| 4.9 Impôts différés | 29 |
| 4.10 Rémunération des dirigeants | 29 |
| 5. Notes relatives au Compte de Résultat..... | 30 |
| 5.1 Résultat financier | 30 |
| 5.2 Autres produits et charges opérationnelles | 30 |
| 5.3 Résultat par action | 30 |
| 5.4 Analyse des mouvements d'impôts différés constatés en résultat | 31 |

| | |
|---|----|
| 5.5 Preuve d'impôt | 31 |
| 6. Informations sectorielles | 32 |
| 7. Autres informations | 33 |
| 7.1 Intégration proportionnelle | 33 |
| 7.2 Effectif moyen | 34 |
| 7.3 Engagements hors bilan | 34 |
| 7.4 Gestion des risques et instruments financiers | 35 |
| 7.4.1 Risques de marché | 35 |
| 7.4.2 Risques de change | 35 |
| 7.4.3 Instruments de couverture | 36 |
| 7.4.4 Risque de liquidité | 36 |
| 7.4.5 Risque de taux d'intérêt | 36 |
| 7.4.6 Risque de contrepartie | 36 |
| 7.4.7 Risque de crédit | 37 |
| 7.4.8 Assurance et couverture des risques | 37 |
| 7.4.9 Actifs et passifs financiers | 38 |
| 7.5 Faits exceptionnels et litiges | 39 |
| 7.6 Informations relatives aux contrats de construction | 39 |
| 7.7 Honoraires des commissaires aux comptes | 39 |

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total du bilan est de 100 M€ et au compte de résultat de l'exercice dont le Chiffre d'affaires est de 50 496 K€ et dégagant un bénéfice groupe de 1 531 K€.

1. Faits caractéristiques

Durant l'exercice, le Groupe CAPELLI a dû faire face à une décroissance marquée du marché immobilier à compter de juin 2008. Le Groupe a cependant fait preuve de réactivité et d'adaptabilité en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour traverser cette période très difficile. Ces actions ont permis de préserver les équilibres financiers du Groupe en favorisant la génération de cash, et de préparer le rebond du marché.

La stratégie commerciale s'est orientée vers une politique de déstockage des lots anciens. Cette politique, conjuguée avec des coûts élevés des travaux négociés en période inflationniste et des frais financiers en hausse du fait de l'allongement des délais de commercialisation et compensé très partiellement par la baisse des taux sur la fin de l'exercice, a eu des effets sur la rentabilité du Groupe. Cependant, le Groupe est parvenu à réduire drastiquement ses frais fixes et ainsi à abaisser son point mort significativement. Ces mesures de réduction des coûts ainsi que l'effet de la baisse des taux sur les frais financiers auront un effet plein sur l'exercice 2009/2010.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 sont établis selon le référentiel IFRS (normes et interprétations), tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2009. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire à fin mars 2009 (amendement IAS 39 et IFRS 7 - reclassement des actifs financiers-, IFRIC 11- actions propres et transactions intragroupes-, et IFRIC 14 - plafonnement des actifs et obligation de financement minimum- n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date et notamment IAS 23. Le groupe n'anticipe pas, à priori, d'impact significatif sur ses capitaux propres.

La norme IFRS 8 -secteurs opérationnels-, dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices postérieurs au 31 décembre 2008 n'aura pas d'impact sur l'information sectorielle donnée en annexe ainsi que sur les tests de dépréciation.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire à fin mars 2009 et non encore adoptées au niveau européen à la date de clôture. L'analyse des impacts éventuels de l'interprétation IFRIC 15 est en cours. Elle ne s'attend pas à ce que les autres normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de CAPELLI SA le 16 Juin 2009.

3.2 Méthodes de consolidation

Le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance entre la société consolidante (SA CAPELLI) et chaque société dont elle détient directement ou indirectement, des titres. Il définit un pourcentage de contrôle juridique et donne un pouvoir de décision.

Le pourcentage de contrôle de la société CAPELLI dans les sociétés appartenant au périmètre de consolidation est pour certaines supérieur à 50%, et pour certaines réparti entre deux ou trois associés.

Lorsque le groupe a la capacité d'orienter la stratégie et de diriger les politiques financières et opérationnelles c'est la méthode de l'intégration globale qui est appliquée.

Lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles requièrent l'accord unanime de tous les associés participant au contrôle conjoint, la méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée.

Le contrôle est donc analysé au cas par cas sur la base de circonstances spécifiques ; la méthode de consolidation utilisée est donc

soit la méthode de l'intégration globale, soit celle de l'intégration proportionnelle.

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement.

Une SEP échappe à cette règle : Il s'agit de la SEP dont la SAS 2C AMENAGEMENT est la gérante et dont les comptes se trouvent de ce fait intégrés en totalité dans les comptes sociaux de la SAS 2C AMENAGEMENT.

Sociétés Consolidées

| LIEN DE DETENTION DIRECT | DETENTION DIRECTE N % | CONTROLE DU GROUPE N- 1 % | METHODE DE CONSOLID. | INTERETS DU GROUPE N % | INTERETS N-1 % |
|---|-----------------------|---------------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| SA CAPELLI Dans SAS FINANCIERE CAPELLI Siret : 38440234300022 | 99,8% | 99,8% | I.G. | 99,8% | 99,8% |
| SA CAPELLI Dans CAPELLI PROMOTION Siret : 43263147100021 | 99% | 99% | I.G. | 99% | 99% |
| SA CAPELLI Dans 2C AMENAGEMENT Siret : 43799976600011 | 70% | 70% | I.G. | 70% | 70% |
| SA CAPELLI Dans BARAUT SA Siret : 38924053200017 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI Dans LE CLOS SAVETIER SARL Siret : 49125724200017 | 59% | 59% | I.G. | 59% | 59% |

| | | | | | |
|---|--------|--------|------|--------|--------|
| Sas 2C Aménagement & SA CAPELLI Dans SCI LES JARDINS D'ALICE Siret : 49197271700012 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI Dans L'OREE DU VILLAGE SNC Siret : 50484190900014 | 50% | | I.P. | 50% | |
| SA CAPELLI Dans JULES VERNE SNC Siret : 43922071600013 | 33,33% | 33,33% | I.P. | 33,33% | 33,33% |
| SA CAPELLI Dans LES VERCHERES SNC Siret : 44122512500026 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans AFA CAPELLI SEP Siret : 42964259200016 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans LE RICHELIEU SCI Siret : 44139802100010 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES JARDINS DE FLORANGE SCI Siret : 44889371900014 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES JARDINS DE MARIE SCI Siret : 44939202600018 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans L'AMBASSADEUR SCI Siret : 45343979600013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES TERRASSES DE BERENICE SCI Siret : 45350190000014 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LE DOMAINE DU RETORD SCI Siret : 48149251000013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES JARDINS DE MAUD SCI Siret : 48130443400014 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans LES COLLINES DE FLORANE SCI Siret : 50280057600014 | 100% | | I.G. | 100% | |
| SA CAPELLI et SAS 2C AMENAGEMENT Dans CAPELLI - SOFIREL SEP (Lozanne 2) Siret : 43988217600027 | 100% | 50% | I.G. | 86,5% | 36,5% |
| SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES RESIDENCES DU CENTRE Siret : 51196121100014 | 50% | | I.P. | 50% | |
| SA CAPELLI Dans LE MAZARIN SCI Siret : 48988565700010 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans LA DEMEURE DE LUCIE SCI Siret : 48988038500013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SCI SAINT CERGUES - LES COTS Siret : 49143621800011 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SNC LES COTEAUX DE LOGRAS Siret : 49329661000014 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |

| | | | | | |
|---|--------|--------|------|--------|--------|
| SAS 2C AMENAGEMENT Dans SEP RIGAL – 2C AMENAGEMENT | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SNC ST MAURICE DE VERCHERES Siret : 499114478000013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SNC LES JARDINS DE CHAMPAGNE Siret : 49820785100011 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI Dans SNC LES DOMAINES DE L'ENTAY Siret : 49820956900019 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans SCI LES ALLEES PASCALINE Siret : 50023359800019 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans SCI LES HAMEAUX D'AMANDINE Siret : 50013656900018 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SAS FINANCIERE CAPELLI Dans SARL Foncière Activité Logement Siret :498456800017 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SARL Foncière activité Logement Dans SA la Régionales Siret :95750355000015 | 87,55% | 87,55% | I.P. | 43,77% | 43,77% |

Toutes les sociétés clôturent au 31 mars à l'exception des sociétés suivantes :

- SCI LES JARDINS D'ALICE
- SNC JULES VERNE
- SNC LES VERCHERES
- SEP AFA CAPELLI
- SCI LE RICHELIEU
- SCI LES JARDINS DE FLORANGE
- SCI LES JARDINS DE MARIE
- SCI L'AMBASSADEUR
- SCI LES TERRASSES DE BERENICE
- SCI LE DOMAINE DU RETORD
- SCI LES JARDINS DE MAUD
- SNC LES RESIDENCES DU CENTRE
- SCI LE MAZARIN
- SCI LA DEMEURE DE LUCIE
- SCI SAINT CERQUES LES COTS
- SNC LES COTEAUX DE LOGRAS
- SEP RIGAL – 2C MANEGEMENT
- SA LA REGIONALE
- SARL LE CLOS SAVETIER

L'ensemble des sociétés ayant une date de clôture différente de la société mère ont fait l'objet d'une situation au 31 Mars 2009 et d'une reconstitution de la période 1^{er} avril 2008/31 Mars 2009.

Variation du pourcentage d'intérêt

Néant

Entrée dans le périmètre

Il y a eu des prises de participations dans les sociétés suivantes :

- SCI LES COLLINES DE FLORANE : 100% des titres acquis par la SA CAPELLI et la SAS CAPELLI PROMOTION
- SNC L'OREE DU VILLAGE 50% des titres acquis par la SA CAPELLI
- SNC LES RESIDENCES DU CENTRE 50% des titres acquis par la SAS CAPELLI PROMOTION

Sortie du périmètre

Il y a eu des liquidations dans les sociétés suivantes :

- SCI MARION
- SCI PARC DES LONGS PRES ;
- SCI LE GENEVOIS
- SNC LES PLATIERES

Ces variations de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés. Aucune information pro forma n'a donc été réalisée.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

Les durées d'amortissement des immobilisations,

L'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances

sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Suite à la crise financière et au retournement des marchés immobiliers, les hypothèses, estimations, ou appréciations concourant à la présentation des états financiers du 31 mars 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés, et avec une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis en pleine propriété sont immobilisés à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement généralement retenue est la suivante :

- Logiciels 1 à 5 ans Linéaire

3.3.3 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre la valeur d'apport ou la valeur d'acquisition des titres, et la part de la société consolidant dans la situation nette de la société apportée ou achetée à la date de l'apport ou de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font

l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charges opérationnelles et est non réversible.

3.3.4 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des éléments corporels de l'Actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immeubles de placement ont été retraités selon la norme IAS 40, en retenant comme méthode celle du coût amorti.

Le groupe fait procéder périodiquement à des expertises externes, par des professionnels indépendants.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire fondé sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations sont les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|-----------------------|----------|-----------|
| Constructions | | |
| Structure | Linéaire | 40 ans |
| Façades | Linéaire | 20 ans |
| IGT | Linéaire | 15 ans |
| Agencements | Linéaire | 10 ans |
| Matériel et outillage | Linéaire | 3 à 4 ans |
| Agencements divers | Linéaire | 5 à 8 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 3 à 8 ans |

Les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

3.3.5 Stocks

Activité lotissement :

Les terrains sont évalués à leur coût de revient, soit :

- Prix d'acquisition
- + Frais financiers (comme il est d'usage dans la profession)
- + Impenses (frais d'aménagement et de construction)

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Activité Promotion :

Les stocks sont évalués aux coûts de production (charges directes de construction) de chaque programme ou tranches de programme. Ils comprennent également, comme il est d'usage dans la profession et comme pour le lotissement les frais financiers afférents aux financements dédiés aux opérations, ainsi que les frais de gestion liés à l'étude et à l'administration du programme.

Une provision pour dépréciation est constituée quand l'opération concernée doit se solder par une perte à terminaison.

3.3.6 Créances clients

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale historique.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsque la

valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas et tient compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.3.7 Trésorerie et Equivalents de Trésorerie et autres actifs financiers courants

Il s'agit des comptes courants bancaires pour 1 840 K€ et des valeurs mobilières de

placement pour 7 061 K€. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et

sont présentés en dettes financières courantes.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat lorsque l'impact est significatif. Le groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans les OPCVM.

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie intègre ses « fonds monétaires

euros » lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (volatilité et sensibilité très faibles).

Conformément à la définition proposée par la norme IAS 7, le groupe a exclu de la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » ses SICAV bloquées pour un montant de 1 000 K€ au 31 mars 2009. Celles-ci sont reclassées en autres actifs financiers courants.

3.3.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés en « provision pour risques et charges ». Ils ont été évalués à partir des éléments suivants :

- La Convention Collective applicable ;
- L'âge et le Sexe des salariés ;
- La catégorie socioprofessionnelle ;
- Un départ volontaire à la retraite à 65 ans ;
- L'ancienneté au moment du départ à la retraite ;
- Le salaire annuel brut ;
- Les dispositions du Code du Travail ;
- Un taux élevé de rotation prévisionnelle, dégressif par rapport à l'âge des salariés entre 0 et 23% ;

Les hypothèses tiennent compte d'un taux d'actualisation (2.5%), de tables de mortalité et d'augmentation de salaire annuel de 3%.

D'autre part, un taux de charges sociales a été appliqué, de 30% à 45% selon la catégorie de salariés.

Les dirigeants de sociétés ne sont pas inclus dans le calcul des provisions.

Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Le groupe CAPELLI n'a pas versé de cotisations à un fonds.

3.3.9 Crédit bail et locations financières

Compte tenu du montant non significatif du matériel pris en location financement, celui-ci n'a pas été retraité.

3.3.10 Imposition différée

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable. Ils sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte :

- Des déficits reportables ;
- Des décalages temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable ;
- Des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés ;

- De l'élimination de l'incidence des opérations comptabilisées pour la seule application des législations fiscales.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé – Actif au bilan, que si ces dernières ont de fortes chances d'être récupérées.

3.3.11 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Activité lotissement : Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de la vente des lots, soit à la signature de l'acte. Le cas échéant, une provision pour les coûts restant à encourir est constituée dans les comptes.

Activité location : Le chiffre d'affaires est constaté à chaque échéance de loyer.

Activité promotion : Le résultat est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction et de commercialisation en fonction de la marge prévisionnelle de chaque

programme. Le chiffre d'affaires est comptabilisé pour chaque exercice en fonction du taux d'avancement et de commercialisation.

Le taux d'avancement est déterminé (par programme) en rapprochant les dépenses engagées des dépenses prévisionnelles. Il est tenu compte d'un taux de risque de 1 à 5% du coût de la construction en fonction des éléments connus.

Les dépenses de commercialisation sont constatées directement en charge.

3.3.12 Titres auto détenus

Les titres auto détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des titres auto détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

3.3.13 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

3.3.14 Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières,...).

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- *Placements détenus jusqu'à l'échéance* : le Groupe ne détient pas, à ce jour d'instrument qui réponde à cette définition.
- *Actifs et passifs désignés en tant que «juste valeur par le résultat»* : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont :
 - Les titres de participation des sociétés cotés sur un marché actif, constatés au bilan en actifs financiers non courants, lorsque leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable, à l'exception de ceux que le Groupe a décidé de classer en « autres actifs financiers disponibles à la vente »,

- Les composantes des rubriques « trésorerie et équivalents de trésorerie », et « autres actifs financiers courants », dont les valeurs mobilières de placement.

Le Groupe ne comprend pas de passifs financiers constatés à la juste valeur par le résultat.

Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur significatifs étant constatés en résultats.

- Actifs et passifs constatés au coût : cette rubrique comprend les créances clients, dettes fournisseurs, les dépôts et cautionnements et autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.
- Actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes : cette rubrique comprend essentiellement les créances et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.
- Actifs disponibles à la vente : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes. Le groupe CAPELLI n'a pas d'actifs répondant à ces critères.

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 7.4.9.

3.3.15 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le groupe CAPELLI d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

Pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs et lorsque la relation de couverture est démontrée (flux liés à une dette à taux variable), les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie non efficace.

Dans les autres cas (opérations qualifiées comptablement de spéculatives) les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

3.3.16 Informations sectorielles : définition des secteurs

Un pôle d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la direction de l'entreprise, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance économique.

L'ensemble des activités du Groupe CAPELLI s'articule autour des secteurs suivants :

- secteur lotissement : il a pour activité principale l'aménagement de terrains à bâtir
- secteur promotion : comprend la promotion immobilière de logements
- secteur locatif et divers : concerne principalement l'activité de la société La régionale ainsi que l'activité historique de location de CAPELLI et FINANCIERE CAPELLI.

4. Notes relatives au Bilan

4.1 Ecart d'acquisition

Le poste Ecart d'acquisition s'analyse de la manière suivante :

En K€

| VALEURS BRUTES | 01/04/2008 | Variation + ou - | Variations de périmètre | 31/03/2009 |
|--------------------|------------|---------------------|----------------------------|------------|
| CAPELLI | 120 | | | 120 |
| FINANCIERE CAPELLI | 112 | | | 112 |
| LA REGIONALE | 10 | | | 10 |
| TOTAL | 242 | | | 242 |

€

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à la clôture sur le poste.

Les écarts d'acquisition ont été affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie « Lotissement » et à « divers » pour 10 K€

4.2 Détail des immobilisations

En K€

| Etat des immobilisations | Valeur Brute Début Exercice | Variation de Périmètre | Virement poste à poste | Acquisition | Cessions | Valeur Brute Fin Exercice |
|--|-----------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------|------------|---------------------------------|
| ECART ACQUISITION | 242 | | | | | 242 |
| Logiciel | 372 | | | 45 | | 417 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 372 | | | 45 | | 417 |
| Terrains | 174 | | | | 0 | 174 |
| Constructions | 387 | | - 12 | | | 375 |
| Immeubles de Placement | 4 674 | | 12 | 28 | 577 | 4 137 |
| I.T.M.O.I. | 38 | | | 6 | 6 | 38 |
| Installations et agencements divers | 362 | | | 119 | 0 | 481 |
| Matériel de transport | 288 | | | 124 | 138 | 274 |
| Matériel de bureau et informatique | 329 | | | 38 | | 367 |
| Immobilisation en cours | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 252 | | 0 | 315 | 721 | 5 846 |
| Autres immobilisations financières | 1 | | | 100 | | 101 |
| Dépôts et cautionnements | 39 | | | 1 | | 40 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 40 | | | 101 | 0 | 141 |
| TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE | 6 906 | | | 461 | 721 | 6 646 |

En K€

| Etat des amortissements | Montant Début Exercice | Variation de périmètre | Dotation Exercice | Diminutions reprises | Virement poste à poste | Solde de Clôture |
|---|------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|---------------------|
| Amortissement des écarts d'acquisition | 0 | | | | | |
| Logiciels | 98 | | 108 | | | 206 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 98 | | 108 | | | 206 |
| Constructions | 86 | | 41 | | - 12 | 115 |
| Immeuble de Placement | 1 103 | | 166 | 208 | 12 | 1 073 |
| I.T.M.O.I. | 30 | | 7 | 8 | | 29 |
| Installations Agencement divers | 157 | | 41 | | | 198 |
| Matériel de transport | 68 | | 59 | 36 | | 91 |
| Matériel de bureau et informatique | 239 | | 61 | | | 300 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 683 | | 375 | 252 | 0 | 1 806 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | | | |
| TOTAL DES AMORTISSEMENTS | 1 781 | | 483 | 252 | 0 | 2 012 |

En K€

| Etat des immobilisations En valeur nette | Valeur nette Début Exercice | Valeur Nette Variation de périmètre | Valeur nette Fin Exercice |
|---|--------------------------------|---|------------------------------|
| Ecart d'acquisition | 242 | | 242 |
| Logiciel | 274 | | 211 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 274 | | 211 |
| Terrains | 174 | | 174 |
| Constructions | 301 | | 260 |
| Immeubles de Placement | 3 571 | | 3 064 |
| I.T.M.O.I. | 8 | | 9 |
| Installations et agencements divers | 205 | | 283 |
| Matériel de transport | 220 | | 183 |
| Matériel de bureau et informatique | 90 | | 67 |
| Immobilisations en cours | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 569 | | 4 040 |
| Autres immobilisations financières | 1 | | 101 |
| Dépôts et Cautionnements | 39 | | 40 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 40 | | 141 |
| TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE | 5 125 | | 4 634 |

Immeubles de placement

En K€

| | Brut | Amort. | Net |
|-------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Valeur à l'ouverture | 4 674 | 1 103 | 3 571 |
| Acquisitions de l'exercice | 28 | | |
| Variation de périmètre | | | |
| Dotations de l'exercice | | 166 | |
| Autres | | | |
| Virement de poste à poste | 12 | 12 | |
| Cessions | - 577 | - 208 | |
| Amortissements par composants | | | |
| Valeur à la clôture | 4 137 | 1 073 | 3 064 |

Au 31 mars 2009, les immeubles de placement présentent une valeur de marché, évaluée à 5 081 K€ selon des évaluations réalisées en septembre 2005 et novembre 2006, montant supérieur à la valeur nette comptable.

En février 2009, la société a procédé à la cession d'un appartement et d'un terrain ce qui a diminué en valeur brute le compte des immeubles de placement de 577 K€.

En K€

| | |
|------------------------------------|-----|
| Montant des produits des locations | 230 |
| Taxes foncières | 18 |
| Charges locatives | 76 |

4.3 Immobilisations financières – titres non consolidés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres non consolidés sont constitués de titres d'une société détenue à un très faible pourcentage (inférieur à 20%).

4.4 Détail du stock au 31/03/2009

En K€

| | Valeur brute au 31/03/09 | Dépréciation | Valeur nette au 31/03/09 | Valeur nette au 31/03/08 |
|-----------------------|--------------------------------|--------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Lotissement | 40 946 | 230 | 40 716 | 51 475 |
| Promotion immobilière | 10 750 | | 10 750 | 9 112 |
| Autres | 58 | 1 | 57 | 68 |
| TOTAL | 51 754 | 231 | 51 523 | 60 655 |

Les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif au cours de l'exercice s'élèvent à 1 051 K€ contre 693 K€ au 31 Mars 2008.

La variation de stocks comptabilisée en résultat s'élève à - 9 132 K€ en mars 2009 contre + 25 641 K€ l'exercice précédent.

4.5 Créances et Dettes

Créances : Actifs non Courants

En K€

| Créances | Montant Brut | Echéances A moins d'un an | Echéances de un à cinq ans | Echéances A plus de cinq ans |
|-------------------------------|--------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|
| IMPOTS DIFFERES ACTIFS | 82 | 82 | | |

Créances : Actifs Courants

En K€

| Créances | Montant Brut | Echéances A moins d'un an |
|-----------------------------------|---------------|---------------------------|
| AVANCES ET ACOMPTES VERSES | 380 | 380 |
| Client | 25 667 | 25 667 |
| Clients factures à établir | 502 | 502 |
| CREANCES CLIENTS | 26 169 | 26 169 |
| Etat TVA | 3 470 | 3 470 |
| Etat Autres impôts | 856 | 856 |
| Débiteurs divers | 359 | 359 |
| Comptes courants | 1 221 | 1 221 |
| Charges constatées d'avance | 1 427 | 1 427 |
| AUTRES CREANCES | 7 333 | 7 333 |
| TOTAL GENERAL | 33 882 | 33 882 |

Les clients douteux représentent 29 K€, réparti en :

- ✓ Secteur promotion : 19 K€
- ✓ Secteur locatif et autres : 10 K€

L'impact des créances irrécouvrables est non significatif.

La conjoncture économique a conduit le groupe CAPELLI à diviser ses lots et à s'orienter vers le logement social. L'en-cours de ces nouveaux clients s'élevait au 31 Mars 2009 à 10.7M€ (ramenés à 8.4 M€ sur les premiers mois de l'exercice 2009/2010). Le solde du poste client soit 15.4M€ correspondait aux opérateurs promoteurs à hauteur de 12.2M€ et aux clients divers pour 3.2M€.

L'analyse des créances échues non provisionnées n'a pas mis en évidence de risques significatifs. L'échéance attendue est inférieure à 12 mois.

 Dettes : Passifs non Courants

En K€

| Dettes | Montant Brut | Echéances A moins d'un an | Echéances de un à cinq ans | Echéances A plus De cinq ans |
|--------------------------------|--------------|---------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Provisions | 34 | | 3 | 31 |
| Emprunts | | | | |
| - à taux fixe | 177 | | 173 | 4 |
| - à taux variable | 741 | | 632 | 109 |
| - intérêts courus | | | | |
| Dépôts et cautionnements reçus | 18 | 18 | | |
| Impôts différés passifs | 775 | 775 | | |
| PASSIFS NON COURANTS | 1 745 | 793 | 808 | 144 |

 Dettes : Passifs Courants

• En K€

| Dettes | Montant Brut | Echéances A moins d'un an | Echéances de un à cinq ans | Echéances A plus De cinq ans |
|------------------------------------|---------------|---------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Concours bancaires | 41 760 | 41 760 | | |
| Emprunts à moins d'un an | 1 536 | 1 536 | | |
| DEPOT ET CONCOURS BANCAIRES | 43 296 | 43 296 | | |
| COMPTES COURANTS | 750 | 750 | | |
| Fournisseurs | 8 768 | 8 768 | | |
| Factures non parvenues | 12 723 | 12 723 | | |
| DETTES FOURNISSEURS | 21 491 | 21 491 | | |
| DETTES FISCALES ET SOCIALES | 3 798 | 3 798 | | |
| Divers | 160 | 160 | | |
| Produits constatés d'avance | 15 | 15 | | |
| AUTRES DETTES | 3 973 | 3 973 | | |
| PASSIFS COURANTS | 69 510 | 69 510 | 0 | 0 |

 Endettement net

En K€

| Endettement net | 31/03/08 | Variation | 31/03/09 |
|---------------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| Passifs non courants | 1 991 | - 1 055 | 936 |
| Passifs courants | 47 387 | - 4 091 | 43 296 |
| Comptes courants passifs | 558 | 192 | 750 |
| Endettement brut | 49 936 | - 4 954 | 44 982 |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie | - 13 329 | 4 428 | - 8 901 |
| Autres actifs financiers courants | - 1 000 | 0 | - 1 000 |
| Comptes courants actifs | - 1 273 | 52 | - 1 221 |
| Endettement net | 34 334 | - 474 | 33 860 |

Au 31 mars 2009, la structure du bilan fait apparaître des capitaux propres de 28.747 K€, une trésorerie active et équivalent de trésorerie de 11.122 K€ et des dettes financières de 44.982 K€ soit un endettement net de 33.860 K€ contre 34.334 K€ en n-1. Le gearing a ainsi été ramené à 1,18 contre 1,62 en 2008.

Le montant des passifs courants comprend :

- des lignes corporate à taux variable pour 6,4 M€
- des lignes à taux variable finançant les opérations pour 35,4 M€

En 2008, le Groupe avait obtenu la prorogation formelle de l'intégralité de ses lignes corporate court terme représentant un montant global de 8.9 M€ jusqu'au 31 octobre 2009.

Les emprunts contractés par CAPELLI et ses filiales présentent les caractéristiques suivantes : le capital restant dû au 31 mars 2009 est de 2.454 K€ dont l'essentiel (90%) est financé par taux variable.

Dans le cadre de la confirmation des lignes corporate, le groupe s'est engagé sur le maintien des indicateurs financiers suivants :

- Fonds propres consolidés supérieurs à 28 M€
- Ratios « endettement financier / fonds propres consolidés » inférieurs à 1,1
- Stock limité à 53 M€ au 30 septembre 2009.

Le groupe n'a pas respecté l'un de ces ratios au 31 mars 2009 mais il n'y a aucun impact sur la présentation des comptes, les lignes corporate étant classées en courant. Il est à noter qu'aucune remarque n'a été faite par les partenaires financiers du Groupe compte tenu de l'écart non significatif sur le ratio évoqué ci-dessus.

Le Groupe a couvert son endettement net à hauteur de 12 M€ par les instruments de couverture de taux dont les caractéristiques sont données au paragraphe 7.4.3 du présent document. Une partie de ces instruments de couverture portant sur 8 M€ arrivent à échéance en janvier et juillet 2010.

4.6 Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

| | <i>En K€</i> | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| | 31/03/2009 Valeur acquisition | 31/03/2009 Valeur de marché | 31/03/2008 |
| VMP | 7 061 | 7 079 | 8 807 |
| Autres actifs financiers courants (1) | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| TOTAL | 8 061 | 8 079 | 9 807 |

(1) Conformément à la définition proposée par la norme IAS 7, le groupe a exclu de "trésorerie et équivalents de trésorerie" présentés à l'actif du bilan ses SICAV nanties pour un montant de 1 000 K€ au 31 mars 2009. Celles-ci sont reclassées en autres actifs financiers courants dans les comptes IFRS dès lors qu'elles garantissent des lignes de trésorerie court terme.

4.7 Composition du capital social

| | Au début | Créés | Remboursés | En fin |
|------------------|------------|-------|------------|------------|
| Nombre de titres | 13 280 000 | | | 13 280 000 |
| Valeur nominale | 1.14 € | | | 1.14 € |

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Remarque :

Un droit de vote double est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au

moins au nom du même actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Actions auto détenues

Au 31 Mars 2009, la SA CAPELLI détient 32 500 de ses propres titres, pour une valeur de 39 K€.

Ces actions ont été imputées sur les capitaux propres.

4.8 Provisions

| | <i>En K€</i> | | | | | |
|---------------|--------------------|---------------------|-----------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| | Valeur au 01/04/08 | Variation périmètre | Dotations | Reprises (provision utilisée) | Reprises (provision non utilisée) | Valeur au 31/03/09 |
| Provision IDR | 52 | | | | 18 | 34 |
| TOTAL | 52 | | | | 18 | 34 |

Il n'existe aucun actif ou passif éventuel à la clôture de l'exercice.
L'analyse des opérations n'a pas mis en évidence de pertes à terminaison.

4.9 Impôts différés

| | En K€ |
|--|----------------|
| Impôts différés au 31 Mars 2008 : | |
| Passifs : | - 1 134 |
| Actifs | 115 |
| | ----- |
| | - 1 019 |
| Mouvements affectant le résultat | 310 |
| Mouvements affectant les réserves | 16 |
| | ----- |
| Impôts différés au 31 mars 2009 | - 693 |
| Dont Impôts différés Passifs | - 775 |
| Dont Impôts différés Actifs | 82 |

Le montant des déficits antérieurs à l'intégration fiscale de la SA BARAUT, qui n'ont pas fait l'objet d'une activation s'élève à 329 K€ au 31 mars 2009. Un montant de 217 K€ a été utilisé sur l'exercice non constaté les années précédentes en impôt différé.

Les déficits antérieurs de la SA LA REGIONALE qui n'ont pas fait l'objet d'une activation s'élèvent à 41 K€.

4.10 Rémunération des dirigeants

Seuls les dirigeants de la SA CAPELLI sont rémunérés. Les gérants ou administrateurs des autres sociétés ne perçoivent aucune rémunération. Le montant des rémunérations comptabilisées

pour les membres du conseil d'administration de la SA CAPELLI s'élève à 520 K€ pour l'exercice 2009. Aucun crédit n'est alloué à ces dirigeants.

5. Notes relatives au Compte de Résultat

5.1 Résultat financier

| | <i>En K€</i> | |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| | 31/03/09 | 31/03/08 |
| Intérêt des emprunts | 134 | 138 |
| Frais bancaires | 2 712 | 2 505 |
| Intérêts des comptes courants | 84 | 4 |
| Pertes sur cession de VMP | 0 | 0 |
| TOTAL DES CHARGES | 2 930 | 2 647 |
| Produits sur cession de VMP | 365 | 377 |
| Intérêts sur créances et autres | 116 | 85 |
| TOTAL DES PRODUITS | 481 | 462 |
| RESULTAT | - 2 449 | - 2 185 |

Le montant des frais financiers incorporés dans les stocks est donné en note 4.4.

5.2 Autres produits et charges opérationnelles

| | <i>En K€</i> | | |
|-------------------------|--------------|------------|------------|
| | Produits | Charges | Résultat |
| Cession immobilisations | 813 | 486 | 327 |
| RESULTAT | 813 | 486 | 327 |

5.3 Résultat par action

Le résultat par action a été calculé de la manière suivante : Résultat net du groupe divisé par le nombre d'actions. Le capital

de la société est constitué de 13 280 000 actions ordinaires dont 32 500 titres d'autocontrôle.

5.4 Analyse des mouvements d'impôts différés constatés en résultat

En K€

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--------------------------------------|--------------|-------------|
| Organic | -3 | 13 |
| Effort Construction | 0 | -2 |
| Ecart valeur liquidative sur OPCVM | -2 | 1 |
| Provision pour retraite | - 6 | -1 |
| Autres provisions | | - 0 |
| Décalages de résultats (bénéfices) | + 264 | - 420 |
| Frais Financiers sur stocks | + 95 | + 157 |
| Amortissement par composant | + 39 | + 18 |
| Participation | - 77 | + 77 |
| Reprise provisions risque et charges | | + 95 |
| TOTAL | + 310 | - 63 |

5.5 Preuve d'impôt

| | |
|---|--------------|
| Résultat NET | 2 085 |
| Impôt | 999 |
| | ----- |
| Résultat avant impôt | 3 084 |
| | |
| IS théorique attendu | 1 028 |
| Contribution 3.3% | 8 |
| | |
| Différences permanentes | 46 |
| Economie liée au déficit antérieur non activé (1) | - 72 |
| | ----- |
| Impôt effectif | 999 |

(1) Cf. note 4.9 sur les déficits de la société BARAUT.

6. Informations sectorielles

Basée sur l'organisation interne du groupe, l'information sectorielle est présentée par secteurs d'activité (premier niveau).

Les activités du groupe étant réalisées exclusivement en France, aucune information par zone géographique n'est présentée.

BILAN

En K€

| | Locatif / Divers | | Lotissement | | Promotion | | TOTAL | |
|-------------------------------|------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 |
| ACTIFS NON COURANT | 3 121 | 3 974 | 1 550 | 1 226 | 45 | 40 | 4 716 | 5 240 |
| ACTIFS COURANTS | 574 | 293 | 81 507 | 95 448 | 13 205 | 17 993 | 95 286 | 113 734 |
| TOTAL ACTIF SECTORIEL | 3 695 | 4 267 | 75 855 | 96 674 | 13 250 | 18 033 | 100 002 | 118 974 |
| PASSIFS NON COURANTS | 257 | 1 685 | 1 290 | 1 388 | 198 | 104 | 1 745 | 3 177 |
| PASSIFS COURANTS | 3 438 | 903 | 53 020 | 77 809 | 13 052 | 9 241 | 69 510 | 87 953 |
| TOTAL PASSIF SECTORIEL | 3 695 | 2 588 | 54 310 | 79 197 | 13 250 | 9 345 | 71 255 | 91 130 |

COMPTE DE RESULTAT

En K€

| | Locatif / Divers | | Lotissement | | Promotion | | TOTAL | |
|---|------------------|-------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 |
| Chiffre d'affaires brut | 598 | | 40 029 | | 10 740 | | 51 367 | |
| Annulation des retraitements fact. | 0 | | -832 | | -39 | | -871 | |
| Chiffre d'affaires net | 598 | 595 | 39 197 | 56 551 | 10 701 | 8 487 | 50 496 | 65 633 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 66 | -166 | 4 431 | 10 402 | 1 035 | 289 | 5 532 | 10 525 |
| CHARGES D'IMPOTS SUR LE RESULTAT | | | | | | | 999 | 2 824 |
| RESULTAT NET AVANT RESULTAT ACTIVITES ARRETEES | | | | | | | 2 085 | 5 516 |
| RESULTAT NET | | | | | | | 2 085 | 5 516 |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En K€

| Dépenses d'investissement | Locatif / Divers | | Lotissement | | Promotion | | TOTAL | |
|-------------------------------|------------------|----------|-------------|------------|-----------|-----------|------------|------------|
| | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | 45 | 197 | 0 | | 45 | 197 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 112 | 6 | 203 | 349 | | 60 | 315 | 415 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | 3 | 101 | | 0 | 2 | 101 | 5 |
| TOTAL GENERAL | 112 | 9 | 349 | 546 | 0 | 62 | 461 | 617 |

En K€

| Charges d'amortissement et de dépréciations | Locatif / Divers | | Lotissement | | Promotion | | TOTAL | |
|--|---------------------|------------|-------------|------------|-----------|-----------|------------|------------|
| | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 | 31/03/09 | 31/03/08 |
| AMORTISSEMENTS | 115 | 192 | 368 | 243 | | 8 | 483 | 443 |
| Immobilisations incorporelles | | | 108 | 70 | | | 108 | 70 |
| Immobilisations corporelles | 115 | 192 | 260 | 173 | | 8 | 375 | 373 |
| DEPRECIATIONS | 4 | | 5 | | 3 | 6 | 12 | 6 |
| Stocks | | | | | | | | |
| Créances clients | 4 | | 5 | | 3 | 6 | 12 | 6 |
| TOTAL GENERAL | 119 | 192 | 373 | 243 | 3 | 14 | 495 | 449 |

7. Autres informations

7.1 Intégration proportionnelle

La quote-part dans les comptes annuels des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle est la suivante :

- **ACTIF**

| | En K€ | |
|-------------------------------|--------------|---------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Actifs non Courants (total I) | 1 029 | 943 |
| Actifs Courants (total II) | 5 893 | 10 994 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 6 922 | 11 937 |

- **PASSIF**

| | En K€ | |
|----------------------------|--------------|---------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Capitaux Propres (total I) | 448 | 518 |
| Passifs non Courants (II) | 362 | 473 |
| Passifs Courants (III) | 6 112 | 10 946 |
| TOTAL DU PASSIF | 6 922 | 11 937 |

- **COMPTE DE RESULTAT**

| | En K€ | |
|--------------------------------------|------------|------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Total Produits Opérationnels | 4 329 | 9 963 |
| Total Charges Opérationnelles | - 3 929 | - 9 131 |
| Résultat Opérationnel Courant | 400 | 832 |

| | | |
|---------------------------------|------------|------------|
| Autres Produits Opérationnels | 0 | 2 |
| Autres Charges Opérationnelles | 0 | 0 |
| Résultat Opérationnel | 400 | 834 |
| Coût de l'endettement financier | - 157 | - 234 |
| Autres Produits/Charges Fi | 0 | 0 |
| Charges d'impôt sur le résultat | 200 | - 100 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 443 | 500 |

7.2 PARTIES LIEES

En K€

| POSTES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN | Montant concernant les entreprises | |
|---|---------------------------------------|--|
| | liées | avec lesquelles la société a lien de participation |
| Chiffre d'affaires | 8 197 | 35 |
| Charges et produits financiers | 27 | 69 |
| Créances clients et comptes rattachés | 9 803 | 104 |
| Autres créances | 150 | 580 |
| Emprunts et dettes financières divers | 241 | 416 |

Les sommes indiquées dans la colonne entreprises liées ont été réalisées en grande partie avec des sociétés non consolidées dans lesquelles le groupe CAPELLI n'a pas de lien juridique mais des dirigeants communs.

7.3 Effectif moyen

L'effectif moyen employé est le suivant :

| | 03/2009 | 03/2008 |
|--------------|-----------|-----------|
| Cadres | 17 | 17 |
| Employés | 57 | 63 |
| Total | 74 | 80 |

7.4 Engagements hors bilan

Au 31 mars 2009 :

- Le montant des engagements reçus s'élève à 24 M€
- Le montant des engagements donnés s'élève à 45 M€

- **ENGAGEMENTS DONNES**

En K€

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Promesses d'hypothèques | 37 987 | 35 781 |
| Privilège de prêteur | 0 | 31 |
| Loyers baux commerciaux | 616 | 517 |
| Nantissement d'actif | 7 434 | 3 688 |
| TOTAL | 46 037 | 40 017 |

- **ENGAGEMENTS RECUS**

En K€

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Avals, cautions | 3 977 | 689 |
| Garantie d'achèvement lotisseur (1) | 19 585 | 35 745 |
| TOTAL | 23 562 | 36 434 |

(1) La garantie d'achèvement lotisseur a été limité au montant des travaux restant à réaliser au 31 mars 2009.

7.5 Gestion des risques et instruments financiers

7.5.1 Risques de marché

Le marché de l'immobilier avait atteint sur les exercices 2005, 2006 et 2007 des niveaux record. La crise américaine des subprimes puis les difficultés des établissements bancaires au niveau international puis la crise économique ont provoqué un renversement de tendance important à compter de juin 2008 ; tendance qui s'est amplifiée en septembre, octobre et novembre 2008. Décembre 2008 a marqué une pause dans la décroissance du marché et les mois de janvier et février 2009 sont restés stables par rapport à décembre 2008. A titre de comparaison, sur le seul segment de la maison individuelle les ventes 2008 ont atteint 149 411 unités en 2008 contre 191 344 en 2007 et 205 000 en 2006 (source caron marketing).

Depuis mars 2009, le marché semble stabilisé voire selon certains professionnels en légère reprise. Les mesures fortes gouvernementales (prêt à taux zéro, crédit d'impôt sur les intérêts, Pass foncier, loi Scellier, ...) ainsi que des taux d'intérêts relativement bas et une pénurie de programmes liée au destockage massif mené par les promoteurs en fin d'année 2008 devraient soutenir le marché immobilier sur l'ensemble de l'exercice sans toutefois retrouver les niveaux de 2007 ou 2006.

7.5.2 Risques de change

Le groupe n'étant amené à faire aucune transaction en monnaie étrangère, il n'est pas soumis au risque de change.

7.5.3 Instruments de couverture

Un tableau de synthèse des instruments de couverture du risque de taux est donné ci-après :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR LE GROUPE CAPELLI

| | Début de période | Fin de période | Notionnel en EUR | Taux variable reçu | Taux fixe payé |
|--|------------------|----------------|------------------|--------------------|----------------|
| Opération de swap de taux fixe à 4.29% contre Euribor 3 mois en base Nje/360 | 15/01/2008 | 15/07/2009 | 4 000 000 | Euribor 3 mois | 4,29% |

| | Début de période | Fin de période | Notionnel en EUR | Taux variable | Niveau du Cap prime |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------|
| Opération d'achat de cap à 4.75% sur Euribor 3 mois avec paiement d'une prime étalée | 15/01/2008 | 15/01/2010 | 4 000 000 | Euribor 3 mois | 4,83% |

Montant de la prime payée tous les trimestres : 0.08% du notionnel couvert

7.5.4 Risques de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

La ventilation de l'échéancier des créances et dettes à plus d'un an est donnée ci-dessus pour les postes les plus significatifs (note 4.5).

Le groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité, le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants et l'impact de la saisonnalité étant non significatif.

Pour cette raison, les échéanciers ne sont donnés pour les passifs financiers que pour la part à plus d'un an.

7.5.5 Risques de taux d'intérêt

Le détail de l'endettement net et la répartition entre taux fixes et taux variables est donné en note 4.5.

L'impact, sur les lignes de crédit, d'une variation de 1 point des taux d'intérêts après prise en compte des instruments de couverture est de 440 K€. L'instrument de couverture de taux restant actif après le 15 juillet 2009 et dont le notionnel est de 4.000 K€ est un cap à 4.75% et la variation de 1 point des taux d'intérêts n'a pas d'effet en deçà.

7.5.6 Risques de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

7.5.7 Risque de crédit

Le poids des créances douteuses est donné en note 4.5. L'impact des créances irrécouvrables est non significatif.

Les créances échues ne sont pas significatives. Certaines créances ont fait l'objet d'une renégociation à une date antérieure au 31 décembre 2009.

7.5.8 Assurance et couverture des risques

CAPELLI a souscrit :

- une assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités,
- les assurances conformes aux métiers de lotisseur et de promoteur,
- une multirisque bureau (siège social et agences) comprenant une perte d'exploitation,
- des assurances « hommes-clés » et « mandataires sociaux » ,

En matière d'assurance, la politique générale de CAPELLI est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers.

Le Groupe a conservé les mêmes garanties que les années précédentes. L'ensemble des contrats d'assurance ont été reconduits. Il n'y a pas d'évolution des couvertures liée à la crise.

7.5.9 Actifs et passifs financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extra-comptables » et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

| <i>(en K€)</i> | Désignation des instruments financiers | Valeur nette comptable 31/03/09 | Juste valeur 31/03/09(1) | Valeur nette comptable 31/03/08 |
|---|--|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| ACTIFS : | | | | |
| Actifs financiers non courants | A | 141 | 141 | 40 |
| Autres actifs non courants | | | | |
| Créances clients | D | 26 149 | 26 149 | 31 074 |
| Juste valeur des instruments financiers | B | | | |
| Autres actifs courants (2) | A, D | 1 960 | 1 960 | 2 155 |
| Autres actifs financiers courants (2) | B | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | B, D | 8 901 | 8 919 | 13 329 |
| PASSIFS : | | | | |
| Dettes financières courantes et non courantes | C | 44 982 | 44 982 | 49 936 |
| Autres passifs non courants (2) | D | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | D | 21 491 | 21 491 | 34 082 |
| Juste valeur des instruments financiers | B | 32 | 32 | |
| Autres passifs courants (2) | D | 160 | 160 | 125 |

(1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

(2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation

A : actifs disponibles à la vente,
 B : actifs à la juste valeur par le résultat,
 C : actifs et passifs évalués au coût amorti,
 D : actifs et passifs évalués au coût,
 E : placements détenus jusqu'à l'échéance.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice

7.6 Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de ses activités, la société est confrontée à des litiges. Ceux-ci sont analysés à chaque clôture et font l'objet d'une provision si la société l'estime nécessaire.

7.7 Informations relatives aux contrats de construction

Les produits de contrats de construction sont comptabilisés suivant la méthode du pourcentage d'avancement, évalué en fonction du pourcentage de réalisation des travaux et du taux de commercialisation à la date considérée.

Au 31/03/2009, trois SCI de construction ventes avaient terminé leur programme soit :

- SCI JARDINS DE MAUD
- SCI LES JARDINS DE FLORANGE
- SCI BERENICE

Les SCI ayant dégagées du chiffre d'affaires et des charges sur l'exercice sont donc les suivantes :

- SCI St CERGUES
- SCI LES HAMEAUX D'AMANDINE
- SCI L'AMBASSADEUR
- SCI DOMAINE DU RETORD
- SCI LA DEMEURE DE LUCIE
- SCI MAZARIN
- SCI LES JARDINS DE MARIE

La SA CAPELLI détient également en direct un programme de promotion en VEFA dans ses comptes (« ORNEX»)

Concernant ces sept sociétés plus le programme « Ornex », les chiffres relatifs au contrat de construction sont retranscrits dans le tableau suivant.

| | <i>En K€</i> | |
|--|-------------------|-------------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Coûts des contrats encourus (variation stock comprise) | - 20 189 | - 15 042 |
| Frais de commercialisation encourus | - 1 010 | - 879 |
| Autres produits | - 9 | 75 |
| Autres charges | | |
| Bénéfices | 1 221 | 456 |
| Chiffre d'affaires cumulé | 22 428 | 16 301 |
| Facturations intermédiaires émises | 26 390 | 19 784 |
| Avances reçues | - 20 512 | - 14 738 |
| Dû par les clients | 5 878 | 5 046 |

7.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes sur l'exercice se sont élevés à 104 K€

C – COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SA CAPELLI

pour l'exercice du **01/04/2008 au 31/03/2009** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts-comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes.

| | |
|----------------------------|--------------|
| – Total du bilan : | 85 383 224 € |
| – Chiffre d'affaires : | 28 949 136 € |
| – Résultat net comptable : | 954 861 € |

Fait à LYON, le 22/06/2009

Anne-Sophie VETRANO
Expert-Comptable



Cabinet SEGAUD et Associés

COMPTE DE RESULTAT

| | du 01/04/08 au 31/03/09 12 mois | du 01/04/07 au 31/03/08 12 mois | Variation |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|
| PRODUITS | 0 | 0 | 0 |
| Ventes de marchandises | 0 | 0 | 0 |
| Production vendue | 28 949 136 | 42 328 930 | -13 379 794 |
| Production stockée | 0 | 0 | 0 |
| Subventions d'exploitation | 0 | 0 | 0 |
| Autres produits | 328 911 | 829 419 | -500 508 |
| Total | <u>29 278 047</u> | <u>43 158 349</u> | <u>-13 880 302</u> |
| CONSOMMATION M/SES & MAT | 0 | 0 | 0 |
| Achats de marchandises | 0 | 0 | 0 |
| Variation de stock (m/ses) | 0 | 0 | 0 |
| Achats de m.p & aut.approv. | 15 116 811 | 46 603 448 | -31 486 637 |
| Variation de stock (m.p.) | 5 331 121 | -16 660 393 | 21 991 514 |
| Autres achats & charges externes | 2 938 356 | 3 000 897 | -62 541 |
| Total | <u>23 386 288</u> | <u>32 943 952</u> | <u>-9 557 664</u> |
| MARGE SUR M/SES & MAT | 5 891 759 | 10 214 397 | -4 322 638 |
| CHARGES | 0 | 0 | 0 |
| Impôts, taxes et vers. assim. | 523 394 | 562 161 | -38 767 |
| Salaires et Traitements | 2 507 163 | 2 687 659 | -180 496 |
| Charges sociales | 951 666 | 918 208 | 33 458 |
| Amortissements et provisions | 494 963 | 262 593 | 232 370 |
| Autres charges | 14 126 | 253 | 13 873 |
| Total | <u>4 491 311</u> | <u>4 430 873</u> | <u>60 438</u> |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 400 448 | 5 783 524 | -4 383 076 |
| Produits financiers | 888 518 | 684 280 | 204 237 |
| Charges financières | 2 257 439 | 1 973 891 | 283 548 |
| Résultat financier | <u>-1 368 921</u> | <u>-1 289 611</u> | <u>-79 310</u> |
| Opérations en commun | 1 352 928 | 1 100 349 | 252 579 |
| RESULTAT COURANT | 1 384 455 | 5 594 262 | -4 209 807 |
| Produits exceptionnels | 179 715 | 148 313 | 31 402 |
| Charges exceptionnelles | 181 072 | 200 357 | -19 285 |
| Résultat exceptionnel | <u>-1 357</u> | <u>-52 045</u> | <u>50 688</u> |
| Participation des salariés | 0 | 223 929 | -223 929 |
| Impôts sur les bénéfices | 428 237 | 1 746 549 | -1 318 312 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 954 861 | 3 571 739 | -2 616 878 |

BILAN ACTIF

| | Brut | Amort. & Provisions | Net au 31/03/09 | Net au 31/03/08 |
|---|-------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| ACTIF | | | | |
| CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et de développement | | | | |
| Concessions, brevets et droits assimilés | 411 126 | 201 094 | 210 032 | 272 039 |
| Fonds commercial | 52 595 | | 52 595 | 52 595 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | 631 092 | 186 671 | 444 422 | 527 808 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 28 601 | 19 842 | 8 759 | 7 482 |
| Autres immobilisations corporelles | 872 224 | 472 324 | 399 901 | 447 612 |
| Immob. en cours / Avances & acomptes | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations et créances rattachées | 8 134 725 | | 8 134 725 | 8 136 165 |
| Autres titres immobilisés | 100 000 | | 100 000 | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 75 078 | | 75 078 | 79 035 |
| ACTIF IMMOBILISE | 10 305 441 | 879 931 | 9 425 511 | 9 522 737 |
| Stocks | | | | |
| Matières premières et autres approv. | | | | |
| En cours de production de biens | | | | |
| En cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | 33 874 656 | 200 000 | 33 674 656 | 39 205 777 |
| Marchandises | | | | |
| Créances | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 25 675 575 | | 25 675 575 | 22 892 853 |
| Fournisseurs débiteurs | 27 257 | | 27 257 | 33 194 |
| Personnel | 337 | | 337 | 8 556 |
| Etat, Impôts sur les bénéfices | 401 803 | | 401 803 | |
| Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires | 2 076 005 | | 2 076 005 | 2 356 245 |
| Autres créances | 6 470 977 | | 6 470 977 | 7 520 220 |
| Divers | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 322 576 | | 322 576 | 507 957 |
| Valeurs mobilières de placement | 5 521 740 | | 5 521 740 | 7 378 336 |
| Disponibilités | 681 871 | | 681 871 | 2 396 147 |
| Charges constatées d'avance | 1 104 914 | | 1 104 914 | 1 123 411 |
| ACTIF CIRCULANT | 76 157 714 | 200 000 | 75 957 714 | 83 422 696 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Prime de remboursement des obligations | | | | |
| Ecart de conversion - Actif | | | | |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| TOTAL ACTIF | 86 463 155 | 1 079 931 | 85 383 224 | 92 945 433 |

BILAN PASSIF

| | Net au 31/03/09 | Net au 31/03/08 |
|---|--------------------|--------------------|
| PASSIF | | |
| Capital social ou individuel | 15 139 200 | 15 139 200 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | 7 280 182 | 7 280 182 |
| Ecarts de réévaluation | | |
| Réserve légale | 771 950 | 593 363 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | 3 533 592 | 1 070 040 |
| Report à nouveau | 1 236 349 | 1 230 577 |
| Résultat de l'exercice | 954 861 | 3 571 739 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| CAPITAUX PROPRES | 28 916 134 | 28 885 102 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts | 2 415 787 | 3 987 147 |
| Découverts et concours bancaires | 30 486 117 | 31 732 841 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | 32 901 904 | 35 719 989 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 11 103 | 15 903 |
| Emprunts et dettes financières diverses - Associés | 319 010 | 238 742 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 15 182 924 | 24 309 970 |
| Personnel | 174 404 | 418 635 |
| Organismes sociaux | 255 109 | 292 905 |
| Etat, Impôts sur les bénéfiques | | 716 116 |
| Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires | 1 936 729 | 1 676 364 |
| Etat, Obligations cautionnées | | |
| Autres dettes fiscales et sociales | 207 641 | 211 076 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 573 882 | 3 315 096 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 520 | 1 010 |
| Autres dettes | 401 496 | 459 622 |
| Produits constatés d'avance | 5 075 251 | |
| DETTES | 56 467 091 | 64 060 332 |
| Ecarts de conversion - Passif | | |
| TOTAL PASSIF | 85 383 224 | 92 945 433 |

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Exercice du 01/04/2008 au 31/03/2009

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 85 383 224 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 28 949 136 Euros et dégageant un bénéfice de 954 861 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2008 au 31/03/2009.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Intégration fiscale

La SA CAPELLI a opté depuis le 1er janvier 2005 pour le régime de l'intégration fiscale. Elle est la société mère du groupe d'intégration, qui comprend également la SAS FINANCIERE CAPELLI (Ex SARL Réalisation St Christophe), la SAS CAPELLI PROMOTION (Ex SARL Société Foncière de l'Ain) et la SA BARAUT.

(code du commerce – article L.123-13 et L.123-17)
(décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7,21,24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evaluation des provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Sociétés en participation

La SA CAPELLI est associée non gérante dans deux Sociétés En Participation (SEP), toutes deux détenues à 50%. Elle comptabilise en fin d'exercice sa quote-part du résultat de l'exercice dans les « opérations faites en commun ».

Autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

| | Valeurs | Taux d'amortissement |
|-----------|---------|----------------------|
| LOGICIELS | 81 174 | 100,00 |
| | 133 315 | 33,33 |
| | 196 097 | 20,00 |

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|-----------------------------|----------|--------------|
| Constructions | Linéaire | 10 à 40 ans |
| Agencements et aménagements | Linéaire | 5 ans |
| Installations techniques | Linéaire | 5,7 ou 8 ans |
| Matériels et outillages | Linéaire | 3 ou 4 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | de 3 à 8 ans |
| Mobilier | | |

Les immeubles ont fait l'objet d'une décomposition conformément au règlement CRC 2002-10. Chaque composant étant amortis en fonction de sa durée d'utilité.

Titres immobilisés

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'évaluation de la valeur actuelle a été faite sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de développement des sociétés concernées.

En cas de cession portant sur un ensemble de titre de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits en cours

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les terrains et constructions ont été évalués à leur coût de revient, soit :

+ Prix d'acquisition

+ Frais financiers

+ Impenses (frais d'aménagement et de viabilisation)

Les frais financiers incorporés au stock au 31 Mars 2009 s'élève à 764 289 €.

Dépréciation des stocks

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 2°)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titre de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé,

qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

Activité lotissement : Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de la vente des lots, soit à la signature de l'acte. Le cas échéant, une provision pour les coûts restant à encourir est constituée dans les comptes.

Activité location : Le chiffre d'affaires est constaté à chaque échéance de loyer.

Etat des immobilisations

| | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | |
|--|-------------------------------|---------------|----------------|
| | | Réévaluations | Acquisitions |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 419 590 | | 44 130 |
| Constructions sur sol propre | 335 251 | | |
| Installations générales, agencements, aménagements des constr. | 374 890 | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | 21 681 | | 6 918 |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 249 494 | | 25 480 |
| Matériel de transport | 261 716 | | 124 749 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 311 712 | | 37 423 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | |
| TOTAL | 1 554 747 | | 194 573 |
| Autres participations | 8 136 165 | | 510 |
| Autres titres immobilisés | | | 100 000 |
| Prêts, autres immobilisations financières | 79 035 | | 647 |
| TOTAL | 8 215 201 | | 101 157 |
| TOTAL GENERAL | 10 189 538 | | 339 860 |

| | Diminutions | | Valeur brute en fin d'exercice | Réévaluation valeur d'origine fin exercice |
|--|---------------|----------------|--------------------------------|--|
| | Poste à poste | Cessions | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | | | 463 720 | |
| Constructions sur sol propre | | 79 050 | 256 201 | |
| Installations générales, agencements, aménagements des constr. | | | 374 890 | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | | | 28 600 | |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | | | 274 974 | |
| Matériel de transport | | 138 352 | 248 113 | |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | | | 349 135 | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| TOTAL | | 217 402 | 1 531 917 | |
| Autres participations | | 1 950 | 8 134 725 | |
| Autres titres immobilisés | | | 100 000 | |
| Prêts, autres immobilisations financières | | 4 605 | 75 077 | |
| TOTAL | | 6 555 | 8 309 803 | |
| TOTAL GENERAL | | 223 957 | 10 305 441 | |

Etat des amortissements

| Situations et mouvements de l'exercice | Montant début d'exercice | Dotations de l'exercice | Diminutions Reprises | Montant fin d'exercice |
|--|--------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| Autres immobilisations incorporelles TOTAL | 94 956 | 106 137 | | 201 094 |
| Constructions sur sol propre | 107 716 | 10 599 | 46 622 | 71 693 |
| Installations générales, agencements, aménagements des constr. | 74 617 | 40 359 | | 114 976 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | 14 199 | 5 642 | | 19 842 |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 104 148 | 16 204 | | 120 352 |
| Matériel de transport | 46 607 | 55 006 | 35 210 | 66 404 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 224 554 | 61 011 | | 285 566 |
| TOTAL | 571 844 | 188 824 | 81 832 | 678 836 |
| TOTAL GENERAL | 666 801 | 294 962 | 81 832 | 879 930 |

| Ventilation des dotations de l'exercice | Amortissements linéaires | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels | Amortissements dérogatoires | |
|---|--------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------|
| | | | | Dotations | Reprises |
| Autres immob. incorporelles TOTAL | 106 137 | | | | |
| Constructions sur sol propre | 10 599 | | | | |
| Installations générales, agenc, aménag, constr. | 40 359 | | | | |
| Instal, techniques, matériel et outillage indus | 5 642 | | | | |
| Instal générales, agenc, aménag. divers | 16 204 | | | | |
| Matériel de transport | 55 006 | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 61 011 | | | | |
| TOTAL | 188 824 | | | | |
| TOTAL GENERAL | 294 962 | | | | |

Etat des provisions

| Provisions pour risques et charges | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Autres provisions pour risques et charges | | | | | |
| TOTAL | | | | | |

| Provisions pour dépréciation | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Sur stock et en cours | | 200 000 | | | 200 000 |
| TOTAL | | 200 000 | | | 200 000 |
| TOTAL GENERAL | | 200 000 | | | 200 000 |
| Dont dotations et reprises d'exploitation | | 200 000 | | | |

Etat des échéances des créances et des dettes

| Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|-------------------|-------------------|---------------|
| Autres immobilisations financières | 75 077 | | 75 077 |
| Autres créances clients | 25 675 574 | 25 675 574 | |
| Personnel et comptes rattachés | 337 | 337 | |
| Impôts sur les bénéfices | 401 803 | 401 803 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 2 076 005 | 2 076 005 | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 322 576 | 322 576 | |
| Divers état et autres collectivités publiques | | | |
| Groupe et associés | 6 329 515 | 6 329 515 | |
| Débiteurs divers | 168 718 | 168 718 | |
| Charges constatées d'avance | 1 104 914 | 1 104 914 | |
| TOTAL | 36 154 523 | 36 079 445 | 75 077 |

| Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|-------------------|-------------------|----------------|-----------------|
| Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine | 30 486 116 | 30 486 116 | | |
| Emprunts et dettes ets crédit à plus d' 1 an à l'origine | 2 415 787 | 1 515 048 | 787 773 | 112 964 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 11 103 | 11 103 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 15 182 924 | 15 182 924 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 174 403 | 174 403 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 255 109 | 255 109 | | |
| Impôts sur les Bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 1 936 729 | 1 936 729 | | |
| Autres impôts taxes et assimilés | 207 640 | 207 640 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 520 | 1 520 | | |
| Groupe et associés | 319 010 | 319 010 | | |
| Autres dettes | 401 495 | 401 495 | | |
| TOTAL | 51 391 841 | 50 491 102 | 787 773 | 112 964 |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice | | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 1 571 360 | | | |

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

| Différentes catégories de titres | Valeurs nominales en euros | Nombres de titres | | | |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------|-------|------------|------------|
| | | Au début | Créés | Remboursés | En fin |
| ACTIONS | 1,14 | 13 280 000 | | | 13 280 000 |

Dont 32 500 actions auto détenues soit une valeur de 39 325€ contre 19 100 actions au 31 Mars 2008 (augmentation de 13 400 actions).

Tableau de variation des capitaux propres

| | 31/03/2008 | AUGMENTATION | DIMINUTION | 31/03/2009 |
|------------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| CAPITAL SOCIAL | 15 139 200 | | | 15 139 200 |
| PRIMES DE FUSION OU D'APPORT | 7 280 182 | | | 7 280 182 |
| RESERVES OU RAN | 2 893 980 | 2 647 911 | | 5 541 891 |
| RESULTAT NET | 3 571 739 | | 3 571 739 | 0 |
| PROVISIONS REGLEMENTEES | | | | |
| TOTAL | 28 885 101 | 2 647 911 | 3 571 739 | 27 961 273 |

Les dividendes distribués s'élèvent à 930 K€.

Fonds commercial

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 19°)

| Nature | Montant des éléments | | | | Montant de la dépréciation |
|-----------------|----------------------|-----------|-----------------|---------------|----------------------------|
| | Achetés | Réévalués | Reçus en apport | Global | |
| FOND COMMERCIAL | 52 595 | | | 52 595 | |
| TOTAL | 52 595 | - | - | 52 595 | - |

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|----------------|----------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 739 725 | 432 800 |
| Autres créances | 66 804 | 92 120 |
| TOTAL | 806 529 | 524 920 |

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|------------------|-------------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 62 320 | 111 419 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 9 157 020 | 14 775 040 |
| Dettes fiscales et sociales | 450 165 | 709 015 |
| TOTAL | 9 669 505 | 15 595 474 |

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

| Charges constatées d'avance | | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|-----------------------------|--|------------------|------------------|
| Charges d'exploitation | | 1 104 914 | 1 123 411 |
| TOTAL | | 1 104 914 | 1 123 411 |
| Produits constatés d'avance | | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Produits d'exploitation | | 5 075 251 | - |
| TOTAL | | 5 075 251 | - |

Parties liées

| POSTES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN | Montant concernant les entreprises | | Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce |
|--|------------------------------------|--|--|
| | liées | avec lesquelles la société a lien de participation | |
| Capital souscrit non appelé | | | |
| Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles | | | |
| Avances & acomptes sur immobilisations corporelles | | | |
| Participations | 8 128 835 | 5 850 | |
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Autres immobilisations financières | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 9 892 663 | 223 592 | |
| Autres créances | 4 935 763 | 1 311 096 | |
| Capital souscrit appelé non versé | | | |
| Valeurs mobilières placement | | | |
| Disponibilités | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | 4 417 | 67 275 | |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 500 | 1 000 | |
| Autres dettes | | | |

Les sommes indiquées dans la colonne entreprises liées ont été réalisées en grande partie avec des sociétés non consolidées dans lesquelles le groupe CAPELLI n'a pas de lien juridique mais des dirigeants communs.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 –21°)

| Répartition par secteur d'activité | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Lotissements | 27 948 164 | 40 872 055 |
| Locations immobilières | 25 947 | 26 918 |
| Prestations intragroupe | 871 180 | 1 036 391 |
| Produits divers | 103 845 | 393 566 |
| TOTAL | 28 949 136 | 42 328 930 |

La répartition par secteur géographique reste cette année encore non significative.

Du fait des délais de réalisation des programmes, l'ouverture d'établissements secondaires à Dijon, Nantes, Toulouse, Rennes, Metz, Lorient et Montpellier n'a pas encore généré de chiffre d'affaires important.

Rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 18°)

| Rémunération allouée aux membres | Montant |
|--|----------------|
| Des organes de direction ou de gérance | 520 393 |
| TOTAL | 520 393 |

Rémunération des membres du conseil d'administration.

Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 22°)

| | Personnel salarié 31/03/2009 | Personnel salarié 31/03/2008 |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Cadres | 14 | 15 |
| Employés | 46 | 50 |
| TOTAL | 60 | 65 |

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

| | Charges financières | | Produits financiers | |
|------------------------|---------------------|------------------|---------------------|----------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| TOTAL | 2 257 439 | 1 973 891 | 888 518 | 684 280 |
| Dont entreprises liées | - | - | 462 208 | 186 360 |

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 20°)

| | Résultat avant impôt | Impôt |
|---|----------------------|---------|
| Résultat comptable (hors participation) | 1 383 098 | 428 237 |

IS sur résultat courant 428 689 €

IS sur résultat exceptionnel : - 452 €

Intégration fiscale

L'impôt société relatif aux résultats des filiales bénéficiaires est constaté par chacune d'elles. En revanche, les déficits des filiales sont conservés par la société mère.

Les différences entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire est constitué de l'impôt société relatif aux filiales bénéficiaires, constaté dans le résultat propre de ces sociétés, et **par l'impôt société relatif à l'application de l'amortissement par composants selon la méthode rétrospective, assis sur la régularisation des amortissements antérieurs.**

Il n'y a aucun déficit reportable sur les bénéfices à venir du groupe d'intégration fiscale.

Engagements financiers

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 16°)

Engagements donnés

| | <i>En K€</i> | |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Promesses d'hypothèques | 28 429 | 24 931 |
| Cautions | 0 | 0 |
| Privilège de prêteur | 0 | 0 |
| Loyers baux | 616 | 517 |
| Nantissements | 6 800 | 3 056 |
| TOTAL | 35 845 | 28 504 |

Engagements reçus

| | <i>En K€</i> | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
| Avals, cautions | 474 | 150 |
| Garantie d'achèvement lotisseur | 11 741 | 24 659 |
| TOTAL | 12 215 | 24 809 |

Au 31 mars 2008, il avait été indiqué le montant contractuel pour les engagements reçus. Et pour cette année, ils ont été limités aux travaux restants à réaliser.

Crédit bail

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 53)

| Nature | Terrains | Constructions | Instal. Matériel et Outillage | Autres | Total |
|----------------------------------|----------|---------------|-------------------------------|--------|--------|
| Valeur d'origine | | | | 56 000 | 56 000 |
| Amortissements | | | | | |
| - Cumul exercices antérieurs | | | | 18 666 | 18 666 |
| - Dotations de l'exercice | | | | 14 000 | 14 000 |
| TOTAL | | | | 32 666 | 32 666 |
| Redevances payées | | | | | |
| - Cumul exercices antérieurs | | | | 27 648 | 27 648 |
| - Exercice | | | | 16 501 | 16 501 |
| TOTAL | | | | 44 149 | 44 149 |
| Redevances restant à payer | | | | | |
| - A un an au plus | | | | 7 801 | 7 801 |
| - Entre 1 et 5 ans | | | | | |
| - A plus de 5 ans | | | | | |
| TOTAL | | | | 7 801 | 7 801 |
| Valeur résiduelle | | | | | |
| - A un an au plus | | | | 21 746 | 21 746 |
| - Entre 1 et 5 ans | | | | | |
| - A plus de 5 ans | | | | | |
| TOTAL | | | | 21 746 | 21 746 |
| Montant en charge sur l'exercice | | | | 18 169 | 18 169 |

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des engagements de retraite s'élève à 12 885 Euros au 31 Mars 2009.

Les engagements de retraite ont été comptabilisés en tenant compte des éléments et options suivant :

- La convention collective applicable ;
- L'âge et le sexe des salariés ;
- La table de mortalité ;
- La catégorie socioprofessionnelle ;
- Un départ volontaire à la retraite à 65 ans ;
- L'ancienneté au moment du départ à la retraite ;
- Le salaire brut annuel ;
- Les dispositions du code du travail
- Un taux de rotation de l'effectif de 1%
- Un augmentation moyenne annuelle des salaires de 3% ;
- Un taux d'actualisation de 2,5%.

D'autre part, un taux de charges sociales patronales de 30% à 45% a été appliqué en fonction des catégories de salariés.

Engagement en matière de DIF

Le montant des engagements en matière de DIF s'élèvent à 2 358 heures au 31 Mars 2009.

Accroissements et allègements dette future d'impôt.

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 24°)

| Nature des différences temporaires | Montant |
|--|---------------|
| Accroissements | |
| Autres: | |
| - Frais financiers sur stock | 29 795 |
| TOTAL des accroissements | 29 795 |
| Allègements | |
| Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation: | |
| - Contribution sociale de solidarité (ORGANIC) | 29 366 |
| - Ecart sur les OPCVM | 488 |
| TOTAL des allègements | 29 854 |

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 11°)

Filiales (+ 50% du capital détenu)

| | Capital social | Réserves et report à nouveau | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | Cautions et avals donnés par la société | CA HT du dernier ex. écoulé | Résultat du dernier ex. clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Comptes courants |
|----------------------------------|----------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|-----------|---|-----------------------------|------------------------------|--|------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| SARL 2C AMENAGEMENT | 500 K€ | 2 708 358 | 70 | 3 210 200 | 3 210 200 | | 10 148 933 | 879 928 | | 147 781 |
| SAS CAPELLI PROMOTION | 370 K€ | 360 759 | 99 | 3 861 000 | 3 861 000 | | 401 981 | 357 682 | | 506 466 |
| SA BARAUT | 1 342 K€ | -969 299 | 100 | 779 131 | 779 131 | | 64 286 | 216 875 | | 519 981 |
| SAS FINANCIERE CAPELLI | 150 K€ | 490 383 | 99.80 | 272 879 | 272 879 | | 488 061 | 89 287 | 92 964 | 307 170 |
| SARL LE CLOS SAVETIER | 7500 € | 140 254 | 59 | 4 425 | 4 425 | | 0 | 4 791 | 82 600 | 189 788 |
| SNC LES COTEAUX DE LOGRAS | 1 000 € | 0 | 70 | 700 | 700 | | 2 639 300 | 786 837 | | 1 285 938 |

Participations (10 à 50% du capital détenu)

| | Capital social | Réserves et report à nouveau | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | Cautions et avals donnés par la société | CA HT du dernier ex. écoulé | Résultat du dernier ex. clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Comptes courants |
|-------------------------------|----------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|-------|---|-----------------------------|------------------------------|--|------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| SCI LE RICHELIEU | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | | 0 | 699 | | - |
| SNC L'OREE DU VILLAGE | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | | 0 | - 3 645 | | 3 658 |
| SCI LES JARDINS DE MARIE | 1 000 € | 0 | 25 | 250 | 250 | | 2 672 007 | 0 | | 13 469 |
| SCI LES JARDINS DE FLORANGE | 1 000 € | 0 | 25 | 250 | 250 | | 0 | -7 141 | | - |
| SNC DOMAINE DE L'ENTAY | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | | 0 | -7 499 | | 97 016 |
| SCI LES JARDINS DE MAUD | 1 000 € | 0 | 25 | 250 | 250 | | -103 | 2 218 | | 2 064 |
| SEP AFA CAPELLI | 305 € | 0 | 50 | 0 | 0 | | 0 | 0 | | 11 218 |
| SEP CAPELLI SOFIREL LOZANNE 2 | 0 | 0 | 50 | 0 | 0 | | 3 044 197 | 1 313 109 | | 380 758 |
| SCI L'AMBASSADEUR | 1 000 € | 0 | 25 | 250 | 250 | | 7 910 059 | 230 321 | | 7 453 |
| SCI LES TERRASSES DE BERENICE | 1 000 € | 0 | 25 | 0 | 0 | | 0 | 14 042 | | 3 130 |
| SCI LE DOMAINE DU RETORD | 1 000 € | 0 | 25 | 250 | 250 | | 4 699 415 | 373 138 | | - 66 810 |
| SNC JULES VERNE | 1 800 € | 0 | 33.33 | 600 | 600 | | 0 | 4 324 | | 34 986 |
| SNC LES VERCHERES | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | | 1 005 000 | 301 144 | | 1 882 |

| | | | | | | | | |
|---|---------|---|----|-----|-----|-----------|---------|---------|
| SCI SAINT CERGUES LES COTS | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | 0 | 1 | 98 083 |
| SCI LE MAZARIN | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | 24 374 | 0 | - 466 |
| SCI LES DEMEURE DE LUCIE | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | 24 337 | 0 | 310 882 |
| SNC LES JARDINS DE CHAMPAGNE | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | 1 110 226 | 261 303 | 416 838 |
| SNC SAINT MAURICE DE VERCHERES | 1 000 € | 0 | 50 | 500 | 500 | 6 572 | -14 333 | 113 221 |

Opérations faites en commun

(Arrêté du 17 avril 1982)

| Affaires | Résultat global | Résultat transféré |
|---------------------------------|------------------|--------------------|
| Affaires bénéficiaires | | |
| - SNC LES VERCHERES | 301 144 | 150 572 |
| - SCI L'AMBASSADEUR | 230 321 | 57 580 |
| - SCI LES TERRASSES DE BERENICE | 14 042 | 3 511 |
| - SNC LES COTEAUX DE LOGRAS | 786 837 | 550 786 |
| - SCI LES JARDINS DE MAUD | 2 218 | 554 |
| - SNC LES JARDINS DE CHAMPAGNE | 261 303 | 130 652 |
| - SNC LES PLATIERES | 2 684 | 671 |
| - SCI LE DOMAINE DU RETORD | 373 138 | 93 284 |
| - SNC JULES VERNES | 4 323 | 1 441 |
| - SEP SOFIREL CAPELLI | 1 313 110 | 376 634 |
| Total | 3 289 120 | 1 365 685 |
| Affaires à perte | | |
| - SNC L'OREE DU VILLAGE | 3 645 | 1 822 |
| - SNC ST MAURICE VERCHERES | 14 334 | 7 167 |
| - SCI COLLINE DE FLORANE | 1 850 | 19 |
| - SNC DOMAINE DE L'ENTAY | 7 500 | 3 750 |
| Total | 27 329 | 12 758 |

Produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 17 avril 1982)

| Nature | Montant | Imputé au compte |
|---|---------|------------------|
| Produits exceptionnels | | |
| - Cessions d'immobilisations | 179 134 | 775 000 |
| - Régularisations diverses | 580 | 771 xxx |
| TOTAL | 179 714 | |
| Charges exceptionnelles | | |
| - Valeur nette des immobilisations cédées | 135 570 | 675 xxx |
| - Amendes et pénalités | 19 556 | 671 xxx |
| - Régularisations diverses | 25 946 | 671 xxx |
| TOTAL | 181 072 | |

Transfert de charges

| Nature | Montant |
|--------------------------------|---------|
| Remboursements divers | 222 822 |
| Remboursements Taxes foncières | 23 373 |
| Avantages en nature | 73 925 |
| TOTAL | 320 120 |

Société consolidante

La SA CAPELLI est la société tête du groupe de consolidation, le périmètre de consolidation comprenant 32 autres sociétés au 31 Mars 2009.

Opération de couverture des taux

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR LE GROUPE CAPELLI

| | Début de période | Fin de période | Notionnel en EUR | Taux variable reçu | Taux fixe payé |
|--|------------------|----------------|------------------|--------------------|----------------|
| Opération de swap de taux fixe à 4.29% contre Euribor 3 mois en base Nje/360 | 15/01/2008 | 15/07/2009 | 4 000 000 | Euribor 3 mois | 4,29% |

| | Début de période | Fin de période | Notionnel en EUR | Taux variable | Niveau du Cap prime |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------|
| Opération d'achat de cap à 4.75% sur Euribor 3 mois avec paiement d'une prime étalée | 15/01/2008 | 15/01/2010 | 4 000 000 | Euribor 3 mois | 4,83% |

Montant de la prime payée tous les trimestres : 0.08% du notionnel couvert

La juste valeur des instruments financiers est de – 32 K€.

D – RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1 - ACTIVITE DU GROUPE

1.1 - Activité globale du Groupe

Les principaux indicateurs financiers de l'exercice 2008/2009 sont :

- ✓ Chiffre d'affaires : 50,61 M€
- ✓ Marge opérationnelle : 11%
- ✓ Marge nette : 4,1%
- ✓ Chiffre d'affaires sécurisé au 30 juin 2009 (Backlog) : 55,1 M€.

Sur l'exercice 2008/2009, dans un environnement particulièrement difficile marqué par un effondrement du marché immobilier à compter de juillet 2008, le Groupe CAPELLI réalise un chiffre d'affaires annuel (au 31 mars 2009) de 50,6 M€.

L'analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires total fait apparaître une activité Aménagement /Lotissement qui s'établit à 39,2 M€, il convient de noter que cette activité avait connu un record historique en 2007/2008, et une solide résistance de l'activité VEFA « Maison de ville » à 10,7 M€ au 31/03/2009.

Dans un contexte de forte détérioration du marché, le Groupe CAPELLI a su faire preuve de réactivité en adaptant rapidement ses structures à cet environnement. Cette détermination lui a permis de préserver ses équilibres financiers et préparer le rebond inévitable du marché.

Le résultat opérationnel à 5,53 M€ évolue sous l'effet de la politique de déstockage des lots anciens sur la marge brute, des coûts élevés des travaux négociés en pleine période inflationniste et du temps d'adaptation de la structure à l'arrêt brutal de la croissance du marché. Le Groupe est parvenu cependant à réduire drastiquement ses frais fixes et ainsi abaisser son point mort de plus d'1 million d'euros sur l'exercice. Ces mesures auront leur plein effet en 2009/2010.

Le coût de l'endettement financier supporte le poids du financement des stocks constitués en période de forte croissance. A contrario, il ne bénéficie que partiellement de

la baisse des taux d'intérêt (Euribor 3 mois) constatée seulement à compter d'octobre 2008.

Après prise en compte d'une charge d'impôts d'1 M€ et d'intérêts minoritaires pour 0,55 M€, le résultat net part du groupe ressort à 1,53 M€.

Au 31 mars 2009, la structure du bilan fait apparaître des capitaux propres de 28,75 M€, une trésorerie de 8,90 M€ et des dettes financières de 44,23 M€. Sous l'effet volontariste du déstockage des lots anciens, les stocks baissent de plus de 9 M€ à 51,52 M€.

1.2 - Activité des sociétés du Groupe

1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

Des prises de participations ont été effectuées dans les sociétés suivantes :

SCI LES COLLINES DE FLORANE : 100% des titres acquis par la SA CAPELLI et la SAS CAPELLI PROMOTION ;
SNC L'OREE DU VILLAGE 50% des titres acquis par la SA CAPELLI
SNC LES RESIDENCES DU CENTRE 50% des titres acquis par la SAS CAPELLI PROMOTION

Des liquidations ont été réalisées dans les sociétés suivantes :

SCI MARION
SCI PARC DES LONGS PRES ;
SCI LE GENEVOIS
SNC LES PLATIERES

1.2.2 - Activité des filiales et participations

Le Groupe CAPELLI détient des participations, généralement de l'ordre de 50%, dans 14 Sociétés Civiles Immobilières (S.C.I.) de construction - vente destinées aux opérations de promotion immobilière. Le solde du capital est détenu par la société G. FONTANEL PROMOTION, à l'exception de la SCI SAINT CERGUES LES COTS détenus par le Groupe AST. Les S.C.I. de construction – ventes dans lesquelles le Groupe CAPELLI détient une participation sont les suivantes :

- LES JARDINS DE FLORANGE (50% du capital),
- LE RICHELIEU (50% du capital),
- LES JARDINS DE MARIE (50% du capital),
- L'AMBASSADEUR (50% du capital),
- LES TERRASSES DE BÉRÉNICE (50% du capital),
- LES JARDINS DE MAUD (50% du capital),
- LE DOMAINE DU RETORD (50% du capital),
- LE MAZARIN (50% du capital),
- LES DEMEURES DE LUCIE (50% du capital),
- SAINT CERGUES LES COTS (50% du capital),
- LES JARDINS D'ALICE (100% du capital).
- LES ALLEES PASCALINES (100% du capital)
- LES HAMEAUX D'AMANDINE (100% du capital)
- SCI LES COLLINES DE FLORANE : (100% du capital) ;

Ces S.C.I. de construction – vente sont constituées juste avant l'acquisition du terrain et leur activité s'étend généralement sur deux à trois années.

Le Groupe CAPELLI détient des participations dans 8 Sociétés en Nom Collectif (S.N.C.) destinées à des opérations de lotissement. Le solde du capital est détenu par d'autres lotisseurs. Les S.N.C. dans lesquelles le Groupe CAPELLI détient une participation sont les suivantes :

- JULES VERNES (33% du capital), qui est en fin de réalisation de son objet social,
- LES VERCHERES (50% du capital), dont l'activité est en cours,

- DOMAINE DE L'ENTAY (50% du capital)
- LES JARDINS DE CHAMPAGNE (100% du capital)
- ST MAURICE VERCHERE (50% du capital)
- LES COTEAUX DU LOGRAS (100% du capital)
- L'OREE DU VILLAGE (50% du capital)
- LES RESIDENCES DU CENTRE (50% du capital)

Ces sociétés sont créées via constitution auprès du Registre du Commerce et des Sociétés juste avant l'acquisition du terrain et leur activité s'étend généralement sur deux à trois années. Ce type de société n'a pas pour vocation de se développer d'une manière significative.

Le Groupe CAPELLI détient des participations dans 3 Sociétés en Participation (S.E.P.) destinées à des opérations de lotissement. Le solde du capital est généralement détenu par d'autres lotisseurs. Les S.E.P. dans lesquelles CAPELLI détient une participation sont les suivantes :

- AFA - CAPELLI (50% du capital), qui est en fin de réalisation de son objet social
- SOFIREL - CAPELLI Lozanne 2 (100% du capital), dont l'activité est en cours,
- RIGAL - 2C AMENAGEMENT La Valla en Gier (50% du capital), dont l'activité est en cours.

Ces sociétés sont créées via déclaration auprès de l'Administration Fiscale juste avant l'acquisition du terrain et leur activité s'étend généralement sur deux à trois années. Ce type de société n'a pas pour vocation de se développer d'une manière significative.

Le Groupe CAPELLI détient des participations dans 2 Sociétés à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) et 3 Société par Actions Simplifiée (SAS) :

- SAS FINANCIERE CAPELLI au capital de 150.000€, créée le 11 février 1992 et détenue à 99,8%, dont la vocation est de percevoir des loyers d'immeubles appartenant au Groupe et la réalisation d'opérations de lotissement,
- SARL LE CLOS SAVETIER au capital de 7.622€, créée le 31 juillet 2006 et détenue à 59%, dont l'activité est la réalisation d'une opération de lotissement,
- SAS CAPELLI PROMOTION au capital de 370.000€ détenue à 99%. Cette société est issue de la transformation de la SOCIETE FONCIERE DE L'AIN (SFA). Elle a pour vocation à porter les opérations de promotions immobilières que le Groupe réalise.
- SARL FONCIERE ACTIVITE LOGEMENT au capital de 4.000€ détenue à 50% dont l'activité est la prise de participation dans toute activité civile ou commerciale,
- SAS 2C AMENAGEMENT au capital de 500.000€ détenue à 70% créée en juin 2001 et spécialisée dans le lotissement (le solde du capital, soit 30%, est détenu par l'animateur de la société).

Le Groupe CAPELLI détient une participation de 99,99% dans BARAUT, S.A. au capital de 1.341.628 € acquise en avril 2004 dont l'activité est la location.

Le Groupe CAPELLI détient au travers de la SOCIETE FONCIERE ACTIVITE LOGEMENT, une participation de 87,55% dans LA REGIONALE, S.A. au capital de 57.600€ acquise en juillet 2007 dont l'activité est le commerce de détail.

La nature des principaux flux financiers entre les différentes entités du Groupe est la suivante :

La société mère à une activité économique propre en lotissement. Son Chiffre d'affaires représente environ 85% du CA de l'activité lotissement du Groupe.

Par ailleurs, la société CAPELLI fournit des prestations de service à ses filiales dont la gestion est assurée par ses services. Ces prestations sont facturées au coût de revient.

La société CAPELLI facture également des honoraires techniques à certaines de ses filiales sur lesquels ses services techniques interviennent directement.

Enfin, la société CAPELLI donne des cautions en garantie d'emprunts contractés par ses filiales.

Les sociétés CAPELLI et 2C AMENAGEMENT sont spécialisées dans l'activité lotissement.

La société RSC, dont l'activité principale est le lotissement détient quelques immeubles qu'elle loue.

La Société CAPELLI PROMOTION est spécialisée dans l'activité de promotion immobilière horizontale.

Les autres sociétés du Groupe sont des structures détenues avec des partenaires et constituées généralement pour une opération dédiée.

1.3 - Activité en matière de recherche

CAPELLI n'exerce aucune activité de recherche et développement.

1.4 Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

Le Groupe a mis en place les mesures nécessaires pour faire face à la période actuelle. Ces actions portent sur différents axes et notamment :

- Une requalification des lots selon une démarche initiée début 2007 pour disposer d'un portefeuille sélectionné selon un mix Prix / Produits / Géolocalisation parfaitement adapté à la demande actuelle des primo accédants. La sélection d'emplacements n°1 permet une densification avec un effet relatif sur la marge brute et engendre une rotation plus rapide des lots.
- Un élargissement de l'offre vers d'autres segments afin de bénéficier des mesures gouvernementales pour favoriser l'accès à la propriété et la construction de logements (Pass Foncier, Loi Scellier, Maison à 15 € par jour,...).
- Le lancement de concepts marketing innovants et offensifs « Terrains Low Cost», « Maison Prête à Louer », ...
- La création de sites web dédiés aux programmes de promotion et à la défiscalisation.
- Le renforcement des synergies avec les constructeurs et partenaires, des actions auprès des bailleurs sociaux mais également des maires des communes où le Groupe est présent dans le cadre du Pass Foncier.

Dans un marché de l'immobilier qui demeure difficile mais qui présente des signes de reprise, le Groupe devrait bénéficier de trois effets de levier importants :

- Déficit des logements en France, aggravé par une pénurie de l'offre suite à l'arrêt brutal des programmes et la politique de déstockage menée par les promoteurs au cours des derniers mois.
- Succès confirmé de son positionnement Prix / Produit / Géolocalisation adapté à la clientèle de primo-accédants.
- Impact positif des actions engagées en 2008/2009 qui auront un plein effet sur l'exercice en cours (baisse des stocks, réduction des frais fixes et de structures, amélioration du cash).

1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La tendance qui s'était dessinée sur les mois de mai et juin 2009 se confirme en juillet 2009. Depuis plusieurs jours, le Groupe enregistre plus de 2 000 visites quotidiennes au travers de ses différentes vitrines web : www.groupe-capelli.com, www.terrainlowcost.fr, www-loi-scellier-capelli.com,...

Avec plus de 250 demandes d'informations terrain sur le net par semaine, CAPELLI retrouve actuellement un niveau de demandes qu'il n'avait pas connu depuis début 2008.

2 – Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 mars 2009.

| LIEN DE DETENTION DIRECT | DETENTION DIRECTE N % | CONTROLE DU GROUPE N- 1 % | METHODE DE CONSOLID. | INTERETS DU GROUPE N % | INTERETS N-1 % |
|---|-----------------------|---------------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| SA CAPELLI Dans SAS FINANCIERE CAPELLI Siret : 38440234300022 | 99,8% | 99,8% | I.G. | 99,8% | 99,8% |
| SA CAPELLI Dans CAPELLI PROMOTION Siret : 43263147100021 | 99% | 99% | I.G. | 99% | 99% |
| SA CAPELLI Dans 2C AMENAGEMENT Siret : 43799976600011 | 70% | 70% | I.G. | 70% | 70% |
| SA CAPELLI Dans BARAUT SA Siret : 38924053200017 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI Dans LE CLOS SAVETIER SARL Siret : 49125724200017 | 59% | 59% | I.G. | 59% | 59% |
| Sas 2C Aménagement & SA CAPELLI Dans SCI LES JARDINS D'ALICE Siret : 49197271700012 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI Dans L'OREE DU VILLAGE SNC Siret : 50484190900014 | 50% | | I.P. | 50% | |
| SA CAPELLI Dans JULES VERNE SNC Siret : 43922071600013 | 33,33% | 33,33% | I.P. | 33,33% | 33,33% |
| SA CAPELLI Dans LES VERCHERES SNC Siret : 44122512500026 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans AFA CAPELLI SEP Siret : 42964259200016 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans LE RICHELIEU SCI Siret : 44139802100010 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES JARDINS DE FLORANGE SCI Siret : 44889371900014 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES JARDINS DE MARIE SCI Siret : 44939202600018 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans L'AMBASSADEUR SCI Siret : 45343979600013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES TERRASSES DE BERENICE SCI Siret : 45350190000014 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |

| | | | | | |
|--|--------|--------|------|--------|--------|
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LE DOMAINE DU RETORD SCI Siret : 48149251000013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES JARDINS DE MAUD SCI Siret : 48130443400014 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans LES COLLINES DE FLORANE SCI Siret : 50280057600014 | 100% | | I.G. | 100% | |
| SA CAPELLI et SAS 2C AMENAGEMENT Dans CAPELLI - SOFIREL SEP (Lozanne 2) Siret : 43988217600027 | 100% | 50% | I.G. | 86,5% | 36,5% |
| SAS CAPELLI PROMOTION Dans LES RESIDENCES DU CENTRE Siret : 51196121100014 | 50% | | I.P. | 50% | |
| SA CAPELLI Dans LE MAZARIN SCI Siret : 48988565700010 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans LA DEMEURE DE LUCIE SCI Siret : 48988038500013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SCI SAINT CERGUES - LES COTS Siret : 49143621800011 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SNC LES COTEAUX DE LOGRAS Siret : 49329661000014 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SAS 2C AMENAGEMENT Dans SEP RIGAL - 2C AMENAGEMENT | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SNC ST MAURICE DE VERCHERES Siret : 4991144780000013 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI Dans SNC LES JARDINS DE CHAMPAGNE Siret : 49820785100011 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI Dans SNC LES DOMAINES DE L'ENTAY Siret : 49820956900019 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans SCI LES ALLEES PASCALINE Siret : 50023359800019 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SA CAPELLI et SAS CAPELLI PROMOTION Dans SCI LES HAMEAUX D'AMANDINE Siret : 50013656900018 | 100% | 100% | I.G. | 100% | 100% |
| SAS FINANCIERE CAPELLI Dans SARL Foncière Activité Logement Siret : 498456800017 | 50% | 50% | I.P. | 50% | 50% |
| SARL Foncière activité Logement Dans SA la Régionales Siret : 95750355000015 | 87,55% | 87,55% | I.P. | 43,77% | 43,77% |

L'ensemble des sociétés ayant une date de clôture différente de la société mère ont fait l'objet d'une situation au 31 Mars 2009 et d'une reconstitution de la période 1^{er} avril 2008/31 mars 2009.

2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

| En M€ | 31/03/2009 | % du C.A. | 31/03/2008 | % du C.A. |
|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 50,5 | 100% | 65,6 | 100% |
| Marge commerciale en % | 28,2% | | 30,4% | |
| Résultat opérationnel courant | 5,2 | 10,3% | 10,5 | 16,0% |
| Résultat opérationnel | 5,5 | 10,9% | 10,5 | 16,0% |
| Résultat financier | -2,5 | 5,0% | -2,2 | 3,3% |
| Résultat Net pdg | 1,5 | 3,0% | 4,8 | 7,4% |

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en millions d'euros :

| En M€ | 31/03/2009 | 31/03/2008 |
|--|--------------|--------------|
| ACTIF | | |
| Actifs non courants | 4,7 | 5,2 |
| Stocks | 51,5 | 60,7 |
| Clients | 26,1 | 31,1 |
| Créances diverses | 6,3 | 6,3 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 9,9 | 14,3 |
| Charges constatées d'avance | 1,4 | 1,3 |
| TOTAL ACTIF | 100,0 | 118,9 |
| PASSIF | | |
| Capitaux propres | 28,7 | 27,8 |
| Passifs non courants | 1,7 | 3,2 |
| Passifs courants | | |
| Passifs financiers | 43,3 | 47,9 |
| Dettes fournisseurs | 21,5 | 34,1 |
| Autres | 4,8 | 5,9 |
| TOTAL PASSIF | 100,0 | 118,9 |

2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

2.2.1. Chiffre d'affaires

Au 31 mars 2009, le chiffre d'affaires du Groupe CAPELLI s'est élevé à 50,61 M€ contre 66,17 M€ pour l'exercice 2007/2008.

L'activité promotion immobilière bénéficie du lancement réussi de la Maison de Ville en VEFA.

2.2.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel à 5,53 M€ évolue sous l'effet de la politique de déstockage des lots anciens sur la marge brute, des coûts élevés des travaux négociés en pleine période inflationniste et du temps d'adaptation de la structure à l'arrêt brutal de la croissance du marché. Le Groupe est parvenu cependant à réduire drastiquement ses frais fixes et ainsi abaisser son point mort de près d'1 million d'euros sur l'exercice. Ces mesures auront leur plein effet en 2009/2010

Dans ce contexte, le niveau de marge à 10,3% peut être reconnu comme une bonne performance.

Enfin, le résultat opérationnel n'intègre pas comme l'exercice dernier de participation des salariés (pour mémoire 224 K€ en 2007/2008).

2.2.3. Coût de l'endettement financier net

Les charges financières de l'exercice se sont élevées à 2,85 M€ et les produits financiers à 0,37 M€.

Le coût de l'endettement financier supporte le poids du financement des stocks constitués en période de forte croissance. A contrario, il ne bénéficie que partiellement de la baisse des taux d'intérêt (Euribor 3 mois) constatée seulement à compter d'octobre 2008.

2.2.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice est de 0,999 M€ (2 % du CA) - dont impôts différés - 0,31 M€.

2.2.6. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé s'établit à 2,09 M€ (4,1% du CA). Retraité des parts des minoritaires (554 K€), le résultat consolidé « part du groupe » ressort à 1,53 M€ soit 3,0 % du CA.

Ces résultats reflètent une maîtrise opérationnelle dans un environnement particulièrement difficile et alors même que le Groupe s'était structuré pour absorber une croissance forte.

2.2.7. Goodwill

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur l'exercice.

2.2.8. Variation de la trésorerie

La variation de trésorerie nette ressort à -0,1 M€ sur l'exercice. Le flux net de trésorerie liée à l'activité est de + 1 280 K€.

La variation de stock s'élève à - 9,13 M€ contre + 25,64 M€ l'exercice dernier, la variation des créances d'exploitation à 4,08 M€ et celle des dettes d'exploitation à -13,03 M€.

Le niveau de stock au 31/03/09 traduit l'effort du groupe pour abaisser notablement son stock et notamment ses stocks anciens.

2.2.9 - Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 mars 2009 à 28,75 M€ contre 27,84 M€ au 31 mars 2008, soit un accroissement de 3,2%. Au 31 mars 2009, les capitaux propres représentent 28,7% du bilan contre 23,4 % à la clôture de l'exercice dernier.

Cette augmentation des capitaux propres s'explique par l'affectation du résultat de l'exercice et prend en compte la distribution des dividendes réalisée sur l'exercice pour 1,1 M€.

2.2.10 - Endettement

Au 31/03/09, l'endettement net du groupe s'élève à 33,86 M€ pour des capitaux propres de 28,75 M€. Le gearing s'établit à 1,18.

Le groupe a mis en place les mesures nécessaires pour revenir à un gearing inférieur à 1. Cet objectif devrait être atteint en 2009/2010.

2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

2.3.1 – Risques liés à l'organisation de la Société

Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Dans sa stratégie de développement, le groupe a structuré son exécutif autour de Christophe Capelli.

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés. Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant et de ses collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif.

Risques sociaux spécifiques

CAPELLI compte 59 personnes au 31 mars 2009 et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux.

2.3.2 – Risques liés à l'activité de la Société

Risques commerciaux

La Société estime que son risque de dépendance par rapport aux principaux clients est relativement limité, compte tenu de son activité. En effet, la clientèle du groupe est principalement constituée d'acquéreurs particuliers. Quelques ventes ont cependant été réalisées avec des opérateurs professionnels avec des garanties comme le privilège de vendeur.

Risques d'impayés

Depuis 2004 CAPELLI n'a enregistré aucun impayé. La vente des biens aux clients particuliers est réalisée devant notaire contre paiement. Cependant, il demeure un risque dans le cas de ventes de lots à des professionnels – cas qui restent marginaux.

Risques liés aux fournisseurs

Les principaux fournisseurs du Groupe sont les vendeurs de terrains – des particuliers pour l'essentiel. Les risques liés aux achats de terrain restent limités car c'est la Direction Générale qui signe l'ensemble des compromis d'achat en veillant au respect du niveau de marge qui sera dégagé par l'opération de lotissement ou de promotion immobilière.

Pour chaque opération (lotissement comme promotion immobilière), la Direction Générale privilégie les prestataires (entreprises générales et techniciens) locaux. Chaque nouvelle opération dans une nouvelle région donne lieu au choix de nouveaux prestataires, réduisant ainsi le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur en particulier. Aucun fournisseur n'excède 4 % des achats de l'exercice. Ainsi, la défaillance de l'un des prestataires aurait des conséquences limitées aux chantiers concernés.

Cependant, l'arrêt de travail de certaines catégories de fournisseurs comme par exemple le service des hypothèques (pour l'enregistrement des actes), les notaires (pour la signature des actes) ou les géomètres (pour les V.R.D.) est susceptible d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de CAPELLI.

Risques concurrentiels

CAPELLI est confronté à la concurrence des autres lotisseurs et promoteurs immobiliers. Pour faire face à ses compétiteurs, CAPELLI dispose de plusieurs avantages qui incitent les personnes cherchant un terrain à se tourner vers lui :

- qualité de localisation des terrains du fait d'une bonne maîtrise des techniques de prospection foncière,
- préconisations des constructeurs de maisons individuelles du fait des relations à long terme établies avec eux,
- très forte présence régionale rendant le Groupe incontournable lors d'une recherche de terrain,
- flexibilité et réactivité de la force d'achat et de vente,
- forte présence commerciale sur les vecteurs de communication et marketing innovants.

Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement économique cyclique. Bien que CAPELLI ait mis en place une stratégie visant à minimiser cet effet de cycle, ses ventes de biens immobiliers pourraient être affectées par la baisse de la confiance des ménages, l'augmentation des taux d'intérêts et la mauvaise conjoncture économique, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Risques liés aux coûts de construction

Une hausse des coûts de construction est constatée depuis plusieurs années, principalement liée à la progression du coût des matériaux, des normes réglementaires de plus en plus lourdes et au manque de disponibilité des entreprises sous-traitantes. Le Groupe pourrait être dans l'incapacité de répercuter cette augmentation sur le prix de vente de ses programmes immobiliers. Dans le contexte de crise actuel, le marché est aujourd'hui plutôt confronté à une baisse contenue des coûts de construction ;

Risques liés aux régimes fiscaux en vigueur

Les activités de promotion de logements neufs bénéficient de dispositifs fiscaux incitatifs destinés à faciliter l'investissement locatif par les particuliers. Un changement significatif dans le dispositif fiscal de faveur applicable à ce type d'activité pourrait avoir un effet conjoncturel négatif sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Risques liés au marché foncier

L'activité future de CAPELLI est subordonnée à la disponibilité de terrains de qualité suffisante pour pouvoir développer des programmes immobiliers ou de lotissement. La

concurrence ou la raréfaction des terrains en vente dans les zones géographiques cibles du Groupe et la mise en application de la loi SRU pourraient avoir des impacts importants sur le développement du Groupe.

Risques liés à la découverte de vestiges archéologiques

Avant toute acquisition foncière, CAPELLI s'assure que celle-ci ne soit pas concernée par un plan d'archéologie préventive. Toutefois, des vestiges ou objets archéologiques peuvent être découverts pendant les travaux. Une telle découverte peut avoir pour conséquence la suspension des travaux, voir le classement du site ce qui pourrait engendrer des effets négatifs sur la rentabilité du programme concerné.

Risques liés aux cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques, CAPELLI reste soumis aux cas de force majeure que peuvent être les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques.

Risques contentieux

Le Groupe peut être exposé à des actions judiciaires inhérentes à son activité, du fait de vices de construction pouvant être découverts lors ou à posteriori des opérations de construction. Ces risques, lorsqu'ils ne relèvent pas d'autres intervenants à l'acte de construction, sont couverts par les assurances souscrites par le Groupe ou ses filiales, à savoir les assurances obligatoires Dommages Ouvrage et Constructeur Non Réalisateur, ainsi que l'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle. Le Groupe porte une attention particulière à la conformité de ses prestataires en matière d'assurance tant chez ses maîtres d'œuvre que chez les entreprises sous traitantes.

Risques liés à la réglementation

Le cadre juridique de l'activité de lotisseur – aménageur est fixé par le Code de l'urbanisme. Celui de l'activité de promotion immobilière est fixé par le Code de la construction. CAPELLI respecte l'ensemble des dispositions de ces codes afin de mener à bien ses activités.

Par ailleurs, CAPELLI n'est soumis à aucun risque spécifiquement lié à la réglementation actuelle, l'achat des terrains étant réalisé après obtention de l'arrêté de lotir et du prêt bancaire, ainsi qu'après purge du recours des tiers.

Risques industriels liés à l'environnement

Les activités de CAPELLI n'ont pas le caractère d'activité polluante. CAPELLI exerce ses activités avec ses meilleurs efforts pour obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

Risques liés à la croissance

CAPELLI anticipe une croissance de son activité pour les prochaines années et l'équipe de direction pourrait avoir des difficultés à maîtriser une telle croissance, même si elle y est déjà parvenue par le passé, le chiffre d'affaires consolidé étant passé de 16,2 millions d'euros en 2002 à 50,5 millions d'euros au 31/03/09. Ces difficultés seraient susceptibles d'influer directement sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine. Pour le moment, le groupe est plutôt en attente face à une recovery lente du marché immobilier.

Risques liés aux acquisitions potentielles

Dans le cadre de son développement, CAPELLI pourrait être amené à procéder dans les années à venir à des acquisitions de sociétés spécialisées dans les mêmes secteurs

d'activité que les siens ou détenant des compétences complémentaires à celles développées en interne. Ces acquisitions seraient susceptibles d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Aucun brevet n'a été déposé par le Groupe. CAPELLI ne verse par ailleurs aucune redevance à aucun tiers pour l'exploitation d'un brevet.

Risques de marchés

- Risques de liquidité et de taux

Au 31 mars 2009, les dettes financières s'élèvent à 44 982 K€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie à l'actif s'élèvent à 11 122 K€, soit une dette financière nette de 33 860 K€. Rapportée aux capitaux propres consolidés du Groupe de 28 747 K€, le ratio endettement net / fonds propres est de 1,18. Compte tenu des mesures mises en place, maîtrise des stocks notamment, le gearing devrait redevenir plus « normatif » sur l'exercice en cours.

Les emprunts contractés par CAPELLI et ses filiales présentent les caractéristiques suivantes : le capital restant dû au 31 mars 2009 est de 2 454 K€ dont l'essentiel (90%) est financé par taux variable.

Le Groupe a couvert son endettement net à hauteur de 12 M€ par les instruments de couverture de taux dont les caractéristiques sont données au paragraphe 7.5 de l'annexe des comptes consolidés.

- Risque de change

Le Groupe CAPELLI réalisant l'intégralité de son activité en France, il n'est pas exposé au risque de change.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de CAPELLI et de ses filiales.

Assurance et couverture des risques

CAPELLI a souscrit :

- une assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités,
- les assurances conformes aux métiers de lotisseur et de promoteur,
- une multirisque bureau (siège social et agences) comprenant une perte d'exploitation,
- des assurances « hommes-clés » et « mandataires sociaux »,

En matière d'assurance, la politique générale de CAPELLI est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers.

2.4 – Informations sociales

L'effectif moyen du Groupe CAPELLI sur l'exercice clos le 31 mars 2009 est de 74 contre 80 pour l'exercice précédent.

La proportion de cadres sur l'effectif moyen est de 26% sur l'exercice.

Au 31 mars 2009, le Groupe CAPELLI comptait 62 salariés.

Les Contrats à Durée Indéterminée représentent près de 94% des contrats de travail.

II - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 mars 2009, la Société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le chiffre d'affaires de la SA Capelli s'est élevé à 28,95 M€ contre 42,33 M€ au 31/03/08.

Le résultat net de l'exercice ressort à 0,95 M€, soit une marge nette de 3,3 % contre 8,4 % au 31/03/08.

1.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er avril 2009 portent, dans le contexte actuel, sur la sécurisation des process du groupe, et le maintien de sa rentabilité. Et plus particulièrement :

- préservation des marges,
- renforcement de la structure financière,
- consolidation de sa position de 2ème intervenant du marché.

L'accent est porté sur les actions commerciales et marketing afin de palier à un marché déprimé (CRM, Marketing et Communication, formation, Internet...).

Ces différents axes stratégiques constituent des bases solides de déploiement qui permettront au groupe, le moment venu, de profiter du redémarrage du marché et de réaccélérer son développement.

2 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2009 : aucune modalité de participation des salariés au capital social n'a été mise en place, que ce soit sous la forme d'un PEE ou de FCPE.

3 - AUTOCONTROLE

Au 31 mars 2009, notre Société possédait au travers d'un contrat de liquidité, 32.500 actions en propres, soit 0.24 % du capital social.

4 - OPTION DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, ni au titre des exercices précédents.

5 - RESULTATS - AFFECTATION

5.1 - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 28 949 136 euros contre 42 328 930 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 938 356 euros contre 3 000 896 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 523 393 euros contre 562 160 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 507 162 euros contre 2 687 658 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 951 665 euros contre 918 207 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 60 personnes contre 65 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 27 877 599 euros contre 37 374 825 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation a diminué pour s'élever à 1 400 447 euros contre 5 783 523 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 368 920 euros (-1 289 610 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 1 384 454 euros contre 5 594 261 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 357 euros contre -52 044 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 428 237 euros contre 1 746 549 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un **bénéfice de 954 861 euros** contre un bénéfice de 3 571 738 euros au titre de l'exercice précédent.

5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 954 861 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

| | |
|------------------------------|---------------|
| Bénéfice de l'exercice | 954.861 euros |
| A la réserve légale | 47.744 euros |
| Le solde | 907.118 euros |

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 4.440.710 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 28.916.134 euros.

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Dividende brut par titre | Montant global éligible à l'abattement édicté par l'article 158-3 du CGI | Montant global non éligible à l'abattement édicté par l'article 158-3 du CGI |
|------------|--------------------------|--|--|
| 31/03/2006 | 0,123 € | 1.633.440 € | 0 € |
| 31/03/2007 | 0 € | 0 € | 0 € |
| 31/03/2008 | 0,07 € | 929.600 € | 0 € |

5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 82.462 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 27.487 euros.

5.4 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial sur les conventions réglementées établis par vos Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Commissaires aux Comptes.

7 - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

7.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Christophe CAPELLI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Administrateur et Directeur Général délégué de la société SA BARAUT
- Administrateur et Directeur Général délégué de la SA LA REGIONALE
- Représentant permanent de la SA CAPELLI, Président de la SAS CAPELLI PROMOTION
- Gérant de la société SARL FONCIERE ACTIVITE LOGEMENT
- Gérant de la société SARL FONCIERE FRANCAISE DE LOGEMENT

- Gérant de la société SARL LE CLOS SAVETIER
- Gérant de la société SCI SAINT CHARLES
- Président de la société SAS 2 C AMENAGEMENT
- Président de la société SAS FINANCIERE CAPELLI

Monsieur Jean-Charles CAPELLI, Administrateur et Directeur Général délégué

- Administrateur et Président Directeur Général de la société SA BARAUT
- Administrateur de la SA LA REGIONALE
- Directeur général de la société SAS FINANCIERE CAPELLI
- Gérant de la société SARL FONCIERE FRANCAISE DE LOGEMENT
- Gérant de la société SCI CHAMPAGNE
- Gérant de la société SCI POUILLY NORD
- Gérant de la société SCI RIVOLET NORD
- Gérant de la société SNC LES PLATIERES
- Président de la société SAS OFFICE D'HABITAT PRIVE

Monsieur Rodolphe PEIRON, Administrateur
Néant

7.2 – Rémunération des dirigeants

7.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés

| TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL | | |
|---|----------------|----------------|
| | EXERCICE N-1 | EXERCICE N |
| CHRISTOPHE CAPELLI - PDG | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 147 884 | 377 629 |
| Valorisations des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | | |
| TOTAL | 147 884 | 377 629 |

| | EXERCICE N-1 | EXERCICE N |
|---|---------------|---------------|
| JEAN CHARLES CAPELLI - Directeur Général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 36 000 | 60 000 |
| Valorisations des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | | |
| TOTAL | 36 000 | 60 000 |

| | EXERCICE N-1 | EXERCICE N |
|---|---------------|---------------|
| Rodolphe PEIRON - Directeur Administratif et Financier | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 77 878 | 82 764 |
| Valorisations des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | | |
| TOTAL | 77 878 | 82 764 |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL | | | | |
|---|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| CHRISTOPHE CAPELLI - PDG | EXERCICE N-1 | | EXERCICE N | |
| | Montants dus | montants versés | Montants dus | montants versés |
| Rémunération fixe | 147 884 | 147 884 | 147 884 | 147 884 |
| Rémunération variable | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | 229 745 | 229 745 |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | - | - | - | - |
| TOTAL | 147 884 | 147 884 | 377 629 | 377 629 |

| JEAN CHARLES CAPELLI - Directeur Général | EXERCICE N-1 | | EXERCICE N | |
|--|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Montants dus | montants versés | Montants dus | montants versés |
| Rémunération fixe | 36 000 | 36 000 | 60 000 | 60 000 |
| Rémunération variable | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | - | - | - | - |
| TOTAL | 36 000 | 36 000 | 60 000 | 60 000 |

| RODOLPHE PEIRON - Directeur Administratif et Financier | EXERCICE N-1 | | EXERCICE N | |
|--|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Montants dus | montants versés | Montants dus | montants versés |
| Rémunération fixe | 72 000 | 72 000 | 72 000 | 72 000 |
| Rémunération variable | - | - | 4 500 | 4 500 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantage en nature | 5 878 | 5 878 | 6 264 | 6 264 |
| TOTAL | 77 878 | 77 878 | 82 764 | 82 764 |

| DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX | | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | |
|--------------------------------|------------------------|---|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON |
| Nom | Christophe CAPELLI | | X | X | | | X | | X |
| Fonction | PDG | | | | | | | | |
| Date début mandat | 16-juin-06 | | | | | | | | |
| Date fin mandat | AG Appro 31/03/2011 | | | | | | | | |
| Nom | Rodolphe PEIRON | X (fonction distincte en qualité de DAF) | | | X | | X | | X |
| Fonction | Administrateur | | | | | | | | |
| Date début mandat | 19/09/2008 | | | | | | | | |
| Date fin mandat | AG Appro 31/03/2014 | | | | | | | | |
| Nom | Jean Charles CAPELLI | | X | | X | | X | | X |
| Fonction | DG | | | | | | | | |
| Date début mandat | 16-juin-06 | | | | | | | | |
| Date fin mandat | AG Appro 31/03/2011 | | | | | | | | |

7.2.2 - Indication des engagements post-rémunérations pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris au bénéfice des mandataires sociaux.

7.3- Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

7.4- Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au titre de l'exercice écoulé.

7.5- Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites.

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'a été mis en place au titre de l'exercice écoulé.

7.6- Actionnariat de la société

7.6.1 Évolution du capital

| | Au début | Créés | Remboursés | En fin |
|------------------|------------|-------|------------|------------|
| Nombre de titres | 13 280 000 | | | 13 280 000 |
| Valeur unitaire | 1,14 € | | | 1,14 € |

Remarque :

Un droit de vote double est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Actions auto détenues

Au 31 mars 2009, la SA CAPELLI détient 32.500 de ses propres titres, pour une valeur de 39 K€.

Ces actions ont été imputées sur les capitaux propres.

7.6.2 Franchissement de seuils au cours de l'exercice

Par courrier du 2 septembre 2008, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (142 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en baisse, le 20 mai 2008, par suite d'une cession d'actions CAPELLI sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société CAPELLI, et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 914 119 actions CAPELLI représentant autant de droits de vote, soit 6,88% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 26 juin 2008, par suite d'une cession d'actions CAPELLI sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société CAPELLI, et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 652 259 actions CAPELLI représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 3,47% des droits de vote de cette société (2).

En outre, la SPGP a précisé détenir, au 1^{er} septembre 2008, pour le compte desdits fonds, 262 968 actions CAPELLI représentant autant de droits de vote, soit 1,98% du capital et 1,40% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 13 280 000 actions représentant 18 775 899 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

7.6.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2009

| NOMS | Nombre d'actions | % du capital | Nbre de droits de vote en AGO | % droits de vote en AGO | Nbre de droits de vote en AGE | % droits de vote en AGE |
|--------------------------|------------------|---------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Christophe Capelli | 1 317 440 | 9,92% | 2 634 160 | 14,24% | 5 666 160 | 30,64% |
| Jean-Charles Capelli | 696 000 | 5,24% | 1 392 000 | 7,53% | 4 424 000 | 23,92% |
| Jean-Claude Capelli | 4 172 474 | 31,42% | 5 695 050 | 30,79% | 2 663 050 | 14,40% |
| <i>dont usufruit (1)</i> | <i>1 516 000</i> | <i>11,42%</i> | <i>3 032 000</i> | <i>16,39%</i> | | |
| Claudine Capelli | 3 980 593 | 29,97% | 5 496 593 | 29,72% | 2 464 593 | 13,33% |
| <i>dont usufruit (2)</i> | <i>1 516 000</i> | <i>11,42%</i> | <i>3 032 000</i> | <i>16,39%</i> | | |

| | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Total Famille Capelli | 10 166 506 | 76,56% | 15 217 802 | 82,28% | 15 217 802 | 82,28% |
|------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|

| | | | | | | |
|--------------------------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| Nombre d'actions auto-détenues | 32 500 | 0,24% | | | | |
| Autres (nominatifs + porteur) | 3 080 994 | 23,20% | 3 244 890 | 17,54% | 3 244 890 | 17,54% |
| TOTAL | 13 280 000 | 100,00 % | 18 495 192 | 100,00 % | 18 495 192 | 100,00 % |

(1) nu-proprétaire : Christophe Capelli

(2) nu-proprétaire : Jean Charles Capelli

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Une modification est intervenue durant l'exercice comme indiquée au paragraphe 7.6.2.

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

| AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE | |
|---|------------------------|
| Nombre d'actions propres rachetées | 434.929 |
| Nombre d'actions propres vendues | 421.529 |
| Cours moyen des actions achetées | 1,38 € |
| Cours moyen des actions vendues | 1,37 € |
| Montant global des frais de négociation | Forfait annuel 30,5 K€ |
| ACTIONS EXISTANTES PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIETE | |
| Montant en k € | 39,3 K€ |
| Fraction du capital qu'elles représentent | 0,24% |
| Valeur globale évaluée au cours d'achat | 79 K€ |
| Valeur nominale | 1,14€ |

| Finalités de l'opération d'achat d'actions | Nombre d'actions achetées pour cette finalité | Prix des actions achetées | Volume d'actions utilisées pour cette finalité | Réallocation à d'autres finalités |
|--|---|---------------------------|--|-----------------------------------|
| Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF | 434.929 | 1,38 | 100% | 0% |
| Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions | - | - | % | % |
| Attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux | - | - | % | % |
| Attribution d'actions à des salariés, et le cas échéant, des mandataires sociaux au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise | - | - | % | % |
| Achat d'actions pour la conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe | - | - | % | % |
| Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital | - | - | % | % |
| Annulation des actions rachetées | - | - | % | % |

7.7 – Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Aucune opération d'un montant supérieur à 5 000 € et portant sur les titres de la société n'a été déclarée au cours de l'exercice par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

7.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, telles que modifiées par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Tableau des résultats des cinq derniers Exercices de CAPELLI

| En Euros | 31.12.2005 | 31.12.2006 | 31.12.2007 | 31.03.2008 | 31.03.2009 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 9.296.000 | 9.296.000 | 9.296.000 | 15.139.200 | 15.139.200 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 3.320.000 | 13.280.000 | 13.280.000 | 13.280.000 | 13.280.000 |
| OPERATIONS ET RESULTATS | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 36.627.019 | 44.802.450 | 8.832.413 | 42.328.930 | 28.949.136 |
| Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 9.296.483 | 8.153.944 | 917.750 | 5.445.830 | 1.878.059 |
| Impôt sur les bénéfices | 3.158.817 | 2.725.976 | 266.581 | 1.746.549 | 428237 |
| Participation des salariés | - | - | - | 223.929 | - |
| Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 6.082.848 | 5.210.824 | 573.568 | 3.571.739 | 954.860 |
| Résultat distribué | 1.527.200 | 1.633.440 | - | 929.600 | - |
| RESULTATS PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 1,85 | 0,41 | 0,05 | 0,29 | 0,11 |
| Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions | 1,83 | 0,39 | 0,04 | 0,27 | 0,07 |
| Dividende attribué à chaque action | 0,46 | 0,123 | - | 0,07 | - |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 25 | 37 | 54 | 65 | 60 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 1.620.588 | 1.379.023 | 484.756 | 2.687.658 | 2.507.162 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) | 615.615 | 497.878 | 173.244 | 918.207 | 951.665 |

CAPELLI
Société Anonyme
au capital de 15 139 200 euros
Siège social : 2 Bis, Chemin du Coulouvrier
69410 CHAMPAGNE AU MONT D OR
306 140 039 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2009 REALISE EN VERTU DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-197-1 A L.225-197-3 DU CODE
DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations réalisées au cours de l'exercice, en vertu du régime légal d'attribution d'actions gratuites (C. com., art. L.225-197-1 à L.225-197-3).

Aucune opération d'attribution gratuites d'actions n'a été réalisée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Le Conseil d'administration

CAPELLI
Société Anonyme
au capital de 15 139 200 euros
Siège social : 2 Bis, Chemin du Coulouvrier
69410 CHAMPAGNE AU MONT D OR
306 140 039 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2009 REALISE EN VERTU DES DISPOSITIONS
DES ARTICLES L.225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport spécial des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, au cours de l'exercice.

Aucune option de souscription d'actions de la société **CAPELLI** n'a été consentie, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 à des mandataires sociaux ou à des salariés.

Aucune option de souscription d'actions de la société **CAPELLI** n'a été levée, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 par des mandataires sociaux ou par des salariés.

Le Conseil d'administration

CAPELLI
Liste des autorisations en cours
Et utilisation au cours de l'exercice clos le 31.03.2009

| Date de l'assemblée générale | Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration | Durée de la délégation | Fin | Utilisation au cours de l'exercice 2007 |
|-------------------------------------|--|-------------------------------|-----------------------|--|
| 19/09/2008 | Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92 | 26 mois | Expire le 18/11/2010 | Néant |
| 19/09/2008 | Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92 | 26 mois | Expire le 18/11/2010 | Néant |
| 19/09/2008 | Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites d'élévation de la valeur nominale L 225-129-2 | 26 mois | Expire le 18/11/2010 | Néant |
| 19/09/2008 | Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 443-5 du Code du travail | 26 mois | Expire le 18/11/2010 | Néant |
| 19/09/2008 | Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209 | 18 mois | Expire le 18/03/2010. | Néant |
| 19/09/2008 | Annulation des titres auto détenus L 225 -209 | 18 mois | Expire le 18/03/2010 | Néant |

E – CONTROLE INTERNE

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport est joint au rapport de gestion rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, établies au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il doit désormais être approuvé par le Conseil d'administration de la société et porté à la connaissance du public conformément aux dispositions de l'article 222-9 du Règlement général de l'AMF.

La démarche de contrôle interne du Groupe ainsi que la rédaction de ce rapport s'appuient sur le cadre de référence de l'AMF, sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et sur le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP / MEDEF (disponible sur le site www.medef.fr).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009,
- des principes et règles arrêtées pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous informe que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires sont prévues par les dispositions des articles 12, 29 et 31 des statuts de la société.

Dans le rapport de gestion, seront publiées les informations concernant la structure du capital et des éventuels éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA.

Compte tenu du fait que la société CAPELLI est la société mère du Groupe, le présent rapport expose les procédures en vigueur au sein de cette dernière, qui sont reproduites plus globalement au sein de ses filiales.

Ce rapport a été établi en synthèse de réunions effectuées avec les services administratifs, financiers et comptable de la société, en collaboration avec les conseils juridiques et comptables du Groupe.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, en conformité avec les lois et règlements applicables ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux marchés financiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et de ses filiales et sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont et seront totalement éliminés.

1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration:

1.1 Composition du Conseil d'administration

Votre Conseil d'administration est composé des trois membres suivants :

- Monsieur Christophe CAPELLI qui exerce à la fois les fonctions de Président et de Directeur Général,
- Monsieur Jean Charles CAPELLI qui exerce les fonctions de Directeur Général Délégué,
- Monsieur Rodolphe PEIRON Administrateur.

Monsieur Christophe CAPELLI a été renouvelé dans son mandat de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général le 16 juin 2006 pour une durée de six années.

Monsieur Jean Charles CAPELLI a été renouvelé dans son mandat de directeur général délégué le 16 juin 2006 pour une durée de six années.

Il est précisé que la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration n'est pas d'au moins un tiers. Ce choix s'explique par la taille du Groupe et l'actionnariat de la société CAPELLI, lequel est principalement constitué par le groupe familial.

1.2 Missions du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration remplit les principales missions suivantes :

- définition de la stratégie de l'entreprise,
- choix du mode d'organisation de la société,
- contrôle la gestion,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés,

Le conseil d'administration exerce par ailleurs les fonctions du Comité d'audit, soit :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration exerce également les fonctions de comité des nominations et de comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, et attribution d'actions gratuites et de stocks options.

1.3 Fréquence des réunions

Le conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en conformité avec les statuts :

- le 24 juin 2008 pour la fixation d'une prime exceptionnelle à Monsieur Christophe CAPELLI,
- le 1^{er} juillet 2008 pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2008,
- le 1^{er} juillet 2008 pour la convocation d'une assemblée générale ordinaire à l'effet de désigner un nouvel administrateur pour compléter l'effectif du Conseil,
- le 19 septembre 2008 pour la constatation de la nomination d'un nouvel administrateur en vue de compléter l'effectif du Conseil et la régularisation subséquente des décisions et rapports adoptés par le Conseil lors de ses réunions depuis le 16 juin 2006,
- le 25 novembre 2008 pour la présentation des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2008, l'établissement et l'analyse des documents de gestion prévisionnelle, l'adhésion à la recommandation AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants et une autorisation d'une convention avec sa filiale 2C AMENAGEMENT SAS,
- le 12 février 2009 pour l'autorisation de conventions réglementées et la fixation d'une rémunération exceptionnelle de Monsieur Christophe CAPELLI

1.4 Convocation

Les administrateurs sont convoqués par le président du conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

1.5 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs, leur ont été communiqués préalablement à la réunion.

Ils ont estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettait de débattre de manière constructive en toute indépendance.

Les procès verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition des administrateurs et des commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les registres sociaux sont conservés chez un tiers dépositaire, le cabinet LAMY LEXEL.

1.6 Comités spécialisés

Conformément aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce, les fonctions de Comité d'Audit sont exercées par le Conseil d'administration dont la composition est communiquée au paragraphe 1.1 du présent rapport.

Compte tenu de la taille du Groupe et la structure familiale de l'actionnariat de la société,

il n'a pas été procédé à la mise en place d'autre comité spécialisé.

1.7 Evaluation des travaux du Conseil

La Conseil d'administration n'a pas procédé de manière formalisée à l'autoévaluation de son fonctionnement au cours de l'exercice clos.

2 — Pouvoirs du Président Directeur général et du Directeurs général délégué

Aucune limitation spécifique n'est apportée aux pouvoirs du Président Directeur général ou à ceux du Directeur général délégué en dehors des limites légales et réglementaires.

3 — Rémunérations et avantages de toute nature accordée aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes (article L.225-37 alinéa 9 du code de commerce) :

La rémunération des mandataires sociaux se compose en général d'une rémunération fixe comprenant un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et d'une rémunération variable.

Une rémunération variable sous forme de rémunération exceptionnelle est accordée à certains mandataires sociaux en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise et au budget.

La société n'attribue pas, jusqu'à présent, de stock-options ou d'actions gratuites en direction de ses mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne perçoivent de jetons de présence ni au titre de leur mandat social au sein de la société CAPELLI, ni au titre de mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

Le Président Directeur général bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'entreprise.

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris au bénéfice des mandataires sociaux.

4 — Contrôle interne

4.1 Définition du contrôle interne

La société CAPELLI définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la Direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la société.

Cette définition implique:

- La mise en œuvre effective et l'optimisation des opérations,
- Le respect des politiques définies par la Direction, ainsi que la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- La sauvegarde des actifs et la protection du patrimoine;
- La prévention des fraudes et erreurs;
- La sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

L'exercice 2007/2008 avait été une année charnière dans l'évolution du contrôle interne du Groupe. En effet, la croissance qu'a connue le Groupe depuis 2004 à amené la Direction Générale à procéder à une structuration de ses équipes et de ses process. Cette structuration c'est poursuivie sur l'exercice 2008/2009 avec une attention toute particulière liée au contexte de crise du marché de l'immobilier. Ainsi, les acteurs clefs de cette structuration sont :

- Jean Charles CAPELLI, Directeur Général Délégué, en charge du pilotage des process allant des obtentions des autorisations administratives à l'achat des terrains. Ainsi, cette mission repose sur un contrôle transversal entre les process du Bureau d'étude (dépôts des autorisations, suivi des obtentions...) et ceux de la pré-commercialisation des opérations dans un but d'optimisation, de coordination et de fiabilisation. Il est par ailleurs en charge du contrôle des règlements fournisseurs « opérations » dans le cadre de l'amélioration des procédures achats. Enfin, Jean Charles CAPELLI est en charge du pilotage des activités de promotion de « maisons de villes ». Dans ce cadre, les process liés à cette activité ont été redéfinis avec, entre autre, la matérialisation de partenariats avec nos prestataires et le développement d'un module dédié au sein du système d'information en cours de déploiement dans le Groupe.
- Le Secrétaire Général dont la mission est d'une part, de superviser le déroulement du process « vente » (de la gestion des options à la réitération par les clients) et d'autre part d'intervenir sur les process achats et plus particulièrement dans la supervision de la zone Ouest.
Sa mission s'étend également à la gestion juridique « opérationnelle » avec pour objectif d'anticiper et de maîtriser les litiges avec nos partenaires (propriétaire, constructeurs, clients...)
Enfin, il lui a été confié le pilotage du développement et du déploiement du système d'information métier avec l'amélioration et la formalisation des différents process du Groupe.
- La Direction Générale a par ailleurs donné un objectif de renforcement du reporting mensuel par centre de profit et centre de coût à l'appui duquel des réunions de pilotage sont organisées avec les responsables opérationnels.

Le renforcement du dispositif de contrôle interne est une préoccupation constante pour le Groupe qui s'organise pour documenter les procédures.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

4.2 Principaux acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration;
- La Direction Générale qui définit aux différents services les objectifs et les éléments permettant leur suivi ;

- La Direction Administrative et Financière;
- Le service Contrôle de Gestion;
- Les différents responsables de services, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale par le biais du reporting;
- Le service communication qui, au delà de la communication externe, assure la circulation de l'information en interne.

4.3 Organisation du contrôle interne

Le Groupe CAPELLI est un Groupe familial qui s'est largement développé depuis quelques années. La structuration entamée en 2004 se poursuit avec le recrutement, sur l'exercice 2007/2008 de personnel qualifié (Secrétaire Général, Direction commerciale, ingénieurs...) et la formalisation des process de contrôle interne poursuivi sur l'exercice 2008/2009.

4.3.1 Organisation comptable et financière

Le service administratif et financier de la société CAPELLI est composé d'un Directeur Administratif et Financier assisté d'une équipe de 6 personnes. Le Directeur Administratif et Financier est placé sous l'autorité directe du Président Directeur Général.

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

La comptabilité est tenue en interne sur le logiciel CEGID utilisé pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Le plan de compte est commun aux sociétés du Groupe gérées par la SA CAPELLI.

L'élaboration des comptes semestriels et annuels du Groupe est centralisée au sein de la Direction Administrative et Financière de la société CAPELLI, avec l'assistance d'un cabinet d'Expertise Comptable dont la mission est de contrôler les arrêtés comptables sociaux et de valider la consolidation des sociétés du Groupe dans le respect des normes en vigueur.

La gestion de la trésorerie est effectuée au sein de la Direction Administrative et Financière sous la supervision directe du Directeur Administratif et Financier et sous le contrôle du Président Directeur Général.

La gestion de la paie est effectuée par un cabinet externe : les éléments de paie sont préparés conjointement par une personne du service comptabilité et le Responsable des Ressources humaines. Le Président valide systématiquement les éléments avant d'être adressés au cabinet. Après édition des bulletins de salaire, un contrôle est fait au sein de la Direction Administrative et Financière avant émission des virements.

Les règlements des fournisseurs sont préparés par le service comptable qui présente, selon le cas, au Président Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint (cf. ci-dessus), la pièce comptable justifiant du règlement demandé. Une procédure de validation des factures à été finalisée courant 2006 et est améliorée chaque année.

Concernant les clients il n'existe pas de risque important dans la mesure où, dans la majeure partie des cas, les règlements passent par une étude de notaire qui effectue directement les virements sur le compte bancaire de la société.

4.3.2 Organisation des autres pôles de risques

Le contexte de crise du marché de l'immobilier que connaît le Groupe depuis le mois de mai 2008 l'a amené à renforcer sa politique de rigueur par le biais notamment du renforcement de son contrôle interne. Les principaux axes d'amélioration ont porté sur les points suivant :

Achat de foncier :

Une attention particulière est portée sur les projets en cours et la décision d'achat du foncier. D'une part, le Groupe a procédé au recentrage géographique de ses opérations dans les zones à fort potentiel avec le redéploiement de ses commerciaux achat. Un processus de formation de ces derniers a été mis en place afin de leur apporter, au-delà de la compétence commerciale, une compétence technique en adéquation avec les attentes du Groupe.

Par ailleurs, la Direction Générale a renforcé ses exigences sur les critères d'achat. En effet, un niveau de contrôle supplémentaire a été ajouté sur l'étude de faisabilité avec un contrôle « technique » réalisé par le Directeur du Bureau d'Etude après le montage du dossier par le Chargé de programme. Le projet est ensuite présenté au Comité Achat constitué du Directeur du Bureau d'Etude, du Directeur Commercial Foncier, et du Président. La décision est alors prise en tenant compte des données techniques, des conditions d'achats proposées, du niveau de rentabilité attendu et du niveau de pré-commercialisation des lots constituant le programme. Les critères d'achat ont été redéfinis en tenant compte de la conjoncture du marché de l'immobilier.

Bureau d'étude :

L'arrivée courant 2007 du nouveau Directeur du Bureau d'Etude a été l'occasion de réorganiser les processus du service. Cette réorganisation s'est poursuivie sur l'année en tenant compte des exigences et des objectifs de rationalisation de la Direction Générale dans un contexte de marché difficile :

- l'harmonisation des conventions signées avec les maîtres d'œuvres. Cette convention commune définit de façon précise les missions confiées tant d'un point de vue technique qu'administratif, et le cadre contractuel dans lequel elles sont réalisées. Dans la continuité, l'uniformisation du règlement des consultations et du CCAP est en cours de réalisation.
- l'organisation administrative du service a été revue avec la mise en place de normes de tenue des dossiers des programmes et un contrôle de la facturation renforcé avec le rapprochement systématique des factures et des marchés signés.
- la procédure de lancement des pré-études sur les projets a été complétée avec, entre autre, la validation écrite du Comité Achat.

Pool Vente :

Face à la conjoncture du marché de l'immobilier, un travail important de formation des commerciaux a été réalisé sur l'exercice afin d'adapter le discours et l'argumentaire à la situation. Par ailleurs, l'essentiel de l'adaptation des outils de ce service est passé par le déploiement du système d'information permettant une meilleure réactivité et un meilleur suivi des clients.

Par ailleurs, le reporting vente a été renforcé avec la mise en place d'un reporting quotidien des ventes venant s'ajouter au reporting hebdomadaire et mensuel, et permettant ainsi une meilleur réactivité des Directions commerciale et Générale.

Sécurité Routière :

Le document unique établi en conformité des dispositions de l'article R. 4121-1 et suivants du code du travail a été finalisé.

Sécurité informatique :

Dans le cadre du développement du système d'information CAPELLI, et de son déploiement, les serveurs ont été remplacés en intégrant un système de sauvegarde informatique fiabilisé.

4.3.3 Organisation du reporting

La société établit des situations consolidées semestrielles. Un reporting hebdomadaire et mensuel a été mis en place permettant de mesurer l'activité du Groupe. Ce reporting reprend en particulier les indicateurs fondamentaux de suivi de l'activité du Groupe CAPELLI.

4.3.4 Audit externe des commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes et les co-Commissaires aux Comptes de la SA CAPELLI sont désignés pour six exercices par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Commissaire aux Comptes effectuent un audit des comptes annuels et un examen limité des comptes semestriels. Des missions portant sur l'appréciation du contrôle interne sont également menées par eux.

4.3.5 Comptabilisation des Sociétés Filiales

La société détient des participations dans plusieurs structures juridiques (SEP, SARL, SAS, SNC, SCI), les méthodes de comptabilisation dépendent du pourcentage de participation du Groupe dans ces structures.

Dans le premier cas, la comptabilité de la structure est intégrée en totalité dans la SA CAPELLI, la quote-part de résultat des associés étant extournée.

Dans le second cas, il existe deux possibilités :

- La quote-part de résultat revenant à la société est inscrite dans un compte de résultat sur opérations faites en commun,
- La comptabilité est reprise à hauteur du pourcentage de détention dans les SEP.

5 - Plan d'action pour l'exercice 2009/2010

Dans le cadre de ce rapport sur le contrôle interne, les Directions Générale et Administrative et Financière, sous la responsabilité du Président, ont adopté la démarche suivante :

- Définition du cadre conceptuel,
- Recensement des procédures de contrôle interne en place. Les travaux réalisés sur l'exercice 2008/2009 n'ont pas révélé de défaillance notable ou d'insuffisance grave sur l'organisation du contrôle interne.

Par ailleurs la Direction Générale à fixé les objectifs suivant pour l'exercice 2009/2010 :

- Finalisation du déploiement du système d'information (juillet 2009) au sein de tous les services opérationnels ;
- Développement du module Finance du système d'information en cohérence avec l'exploitation ;
- Systématisation des réunions de pilotage des centres de profits avec leurs responsables, à l'appui du reporting mensuel par centre.

Le Président Directeur Général
Christophe CAPELLI

F – RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CAPELLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 3.3.1 aux états financiers. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans les notes 3.3.1 et 3.3.11 de l'annexe intitulées respectivement «Recours à des estimations» et « Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires » :

- L'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.
- Le résultat des contrats de construction est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de la commercialisation, en fonction de la marge prévisionnelle de chaque programme.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et de ces estimations.

- Les stocks de l'activité Lotissement sont évalués conformément aux principes exposés dans la note 3.3.5 de l'annexe.

Nous avons examiné la correcte application de ces principes au travers de tests portant sur les programmes les plus significatifs.

- Les créances clients sont évaluées en application des principes exposés dans la note 3.3.6 de l'annexe.

Nous avons apprécié, sur la base de sondages, les risques de non de recouvrement pour les créances les plus significatives et l'adéquation des provisions comptabilisées avec ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 30 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

ORFIS BAKER TILLY

DFP AUDIT

Bruno GENEVOIS

Frédéric VELOZZO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAPELLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Les titres de participation sont susceptibles d'être dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice, calculée selon les modalités décrites dans la note intitulée «Titres immobilisés».

Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation et notamment les hypothèses utilisées en vue de la détermination de cette valeur actuelle.

- Les produits en cours liés à l'activité de lotissement sont évalués conformément aux principes exposés dans la note « Evaluation des produits en cours » de l'annexe.

Nous avons examiné la correcte application de ces principes au travers de tests portant sur les programmes les plus significatifs.

- Les créances clients sont dépréciées en application des principes exposés dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons apprécié, sur la base de sondages, les risques de non de recouvrement pour les créances les plus significatives et l'adéquation des provisions comptabilisées avec ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 30 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

ORFIS BAKER TILLY

DFP AUDIT

Bruno GENEVOIS

Frédéric VELOZZO

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1- Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Conventions nouvelles conclues avec la société OFFICE D'HABITAT PRIVE

Nature et objet

Cessions de terrains

Personnes concernées

Jean-Charles CAPELLI

Modalités

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 12 février 2009 la cession de terrains à la société OFFICE D'HABITAT PRIVE.

La société CAPELLI a facturé à ce titre à la société OFFICE D'HABITAT PRIVE la somme de 7.162.223 euros hors taxes en mars 2009.

Le règlement des factures émises par la société CAPELLI est subordonné à l'encaissement par OFFICE D'HABITAT PRIVE de la vente des terrains.

1.2 Conventions nouvelles conclues avec la société 2C AMENAGEMENT

Nature et objet

Redevance sur le Chiffre d'affaires

Personnes concernées

Christophe CAPELLI

Modalités

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 25 novembre 2008, la réévaluation de la rémunération des prestations de services rendues par la société CAPELLI à la société 2C AMENAGEMENT à hauteur de 4% du Chiffre d'affaires de cette dernière et cela à compter du 1^{er} avril 2008.

La société CAPELLI a facturé à ce titre à la société 2C AMENAGEMENT la somme de 405.957 euros hors taxes.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions anciennes conclues avec des filiales

2.1. Nature et objet

Caution solidaire

Personnes concernées

Messieurs Christophe CAPELLI et Jean Charles CAPELLI.

Modalités

Votre Conseil d'Administration a autorisé la société CAPELLI à se constituer caution solidaire au profit d'établissements financiers dans le cadre de concours bancaires accordés à ses filiales :

- Autorisation du 20 juillet 2006 : caution solidaire de la société FINANCIERE CAPELLI au profit de la BNP à hauteur de 338.600€.
- Autorisation du 8 septembre 2006 : caution solidaire de la société 2C AMENAGEMENT au profit de la CAISSE D'EPARGNE à hauteur de 880.000 €.
- Autorisation du 19 octobre 2006 : caution solidaire de la société 2C AMENAGEMENT au profit de la CAISSE D'EPARGNE à hauteur de 2.906.000 €.
- Autorisation du 10 mars 2008 : caution solidaire de la société 2C AMENAGEMENT au profit de la NEUFLIZE OBC ENTREPRISES à hauteur de 1.133.000 €.

L'ensemble de ces cautions est rémunéré moyennant un intérêt de 0,50 % de l'encours.

2.2. Nature et objet

Prestations de montage et de réalisation

Personne concernée

Christophe CAPELLI

Modalités

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date de 29 janvier 2008 la société CAPELLI à accomplir des prestations d'ordre technique pour la SCI LES HAMEAUX D'AMANDINE.

La société CAPELLI a comptabilisé à ce titre un produit de 208.108 € hors taxes.

Convention ancienne conclue avec la SCI CHAMPAGNE

2.3. Nature et objet

Bail commercial

Personnes concernées

Monsieur Jean-Charles CAPELLI

Modalités

La société CAPELLI loue des locaux situés 2 bis Chemin du COULOUVRIER, 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR à la SCI CHAMPAGNE.

La société CAPELLI a comptabilisé en charges des loyers pour un montant de 99.618 € hors taxes ainsi que des charges locatives pour un montant de 5.030 € hors taxes.

Convention ancienne conclue avec la FONCIERE FRANCAISE DU LOGEMENT

2.4. Nature et objet

Prestations diverses

Personnes concernées

Monsieur Christophe CAPELLI

Modalités

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 29 janvier 2008, la rémunération du compte client FONCIERE FRANCAISE DE LOGEMENT à un taux pouvant aller jusqu'au taux fiscalement déductible.

La société CAPELLI a comptabilisé à ce titre un produit d'un montant de 26.633 €.

En outre, le Conseil d'Administration du 29 janvier 2008 a également autorisé la société CAPELLI à accomplir des prestations administratives et de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la société FONCIERE FRANCAISE DE LOGEMENT.

La société CAPELLI a facturé à ce titre un produit d'un montant de 61.234 € hors taxes.

Villeurbanne et Lyon, le 30 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno GENEVOIS

DFP AUDIT

Frédéric VELOZZO

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration.

Exercice clos le 31 mars 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CAPELLI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le

rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 30 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno GENEVOIS

DFP AUDIT

Frédéric VELOZZO

G – INFORMATIONS PUBLIEES LORS DES 12 DERNIERS MOIS

Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} avril 2008

Etablie conformément à l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF

Société anonyme au capital de 15.139.200 €
2, bis chemin du Coulouvrier – 69 410 Champagne au Mont d'Or
306 140 039 R.C.S. Lyon
Cotée sur NYSE Euronext – Code Isin : FR 0010127530

| DATE | INFORMATION | PUBLICATION |
|------------|---|--|
| 14/05/2008 | CA 2007/2008 | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 03/07/2008 | Résultats 2007/2008 : maintien d'une rentabilité élevée | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 30/07/2008 | CA 1 ^{er} trimestre 2008/2009 : Croissance organique de 55% | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 13/08/2008 | Convocations Assemblée Générale | BALO |
| 03/09/2008 | Avis de convocation à l'Assemblée Générale | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 08/10/2008 | Comptes annuels | BALO |
| 09/10/2008 | Bonne résistance dans un marché difficile ; Vif succès du site « www.monrevedeterrain.com » | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 17/11/2008 | CA 1 ^{er} trimestre 2008/2009 au 30 septembre 2008 : Hausse de 18% - chiffre d'affaires à 25,0 M€ | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 01/12/2008 | Résultats 2008/2009 au 30 septembre 2008 : Bonne résistance dans un marché difficile | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 05/12/2008 | Comptes annuels | BALO |

| | | |
|------------|---|--|
| 27/01/2009 | Poursuite d'un plan marketing offensif et signature d'un premier programme de logements sociaux | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 12/02/2009 | CA 9 mois 2008/2009 au 31 décembre 2008 à 34,7 M€ en hausse de 9,5% | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |
| 27/02/2009 | CAPELLI élargit son offre et lance une marque de terrains « Low Cost » | www.hugingroup.com www.groupe-capelli.com |

H – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

EXERCICE 2008 / 2009

Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY
représenté par Monsieur Bruno Genevois
149 boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne
Date de première nomination : 17/06/2005
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au
31/03/2009

DFP AUDIT
représenté par Monsieur Frédéric Velozzo
Immeuble Le Poincaré – 2 rue de la Claire –
69009 Lyon
Date de première nomination : 17/06/2005
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au
31/03/2010

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de 6 exercices.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Louis Flèche
149 boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne
Date de première nomination : 17/06/2005
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au
31/03/2010

Monsieur Pierre Petit
Immeuble Le Poincaré – 2 rue de la Claire –
69009 Lyon
Date de première nomination : 17/06/2005
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au
31/03/2010

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de 6 années.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe CAPELLI au titre de l'exercice 2008 / 2009 :

| En euros | Commissariat aux comptes | Autres missions | Total |
|--------------|--------------------------|-----------------|----------------|
| ORFIS | 58.700 | - | 58.700 |
| DFP | 45.000 | - | 45.000 |
| Total | 103.700 | - | 103.700 |